

FORMATION CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL  
SESSION 2019-2021  
PLANNING FAMILIAL DE L'HERAULT  
48 Bd Rabelais 34000 MONTPELLIER



**le planning**  
familial

MEMOIRE PROFESSIONNEL – CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE ET DE LA FAMILLE

**L'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES ET  
INTRAFAMILIALES**



MATHILDE AUTRET



## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| REMERCIEMENTS .....  | 4  |
| INTRODUCTION.....  | 5  |
| I.Intérêt et questionnements personnels :.....   | 5  |
| a/Liens avec les expériences personnelles et professionnelles .....  | 5  |
| b/Les besoins nourris par ce travail.....  | 6  |
| c/Intention dans le travail proposé.....   | 6  |
| II.Approches transversales : sociétale et politique .....  | 8  |
| a/Quelques chiffres cadres, et précisions terminologiques.....   | 8  |
| b/Les auteurs, un volet essentiel de la lutte contre les violences conjugales.....   | 9  |
| c/La société patriarcale, fondement des violences .....  | 9  |
| d/Le déni, défi de l'accompagnement des auteurs de violences.....  | 9  |
| III.Intérêts et enjeux en lien avec la pratique du Conseil Conjugal et Familial.....   | 9  |
| a/La posture, pour un accompagnement différent .....   | 9  |
| b/La mission de prévention .....   | 9  |
| c/Le champs d'action du.de la CCF, compatible avec l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales .....     | 10 |
| PROBLÉMATIQUE .....  | 11 |
| I.LES VIOLENCES CONJUGALES, DÉFINITIONS ET ÉTAT DES LIEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS.....                                       | 13 |
| A)Violences conjugales, de quoi parle-t-on ? .....   | 13 |
| 1.Le couple .....  | 13 |
| 2.La violence au sein du couple.....   | 13 |
| a/Distinguer la violence et le conflit dans le couple.....   | 13 |
| b/La violence...contextuelle ou généralisée ?.....   | 14 |
| c/L'exercice de la violence dans le couple .....   | 14 |
| 3.Le cycle de la violence conjugale, mécanisme du phénomène d'emprise.....   | 16 |
| 4.Les caractéristiques de la violence conjugale.....   | 17 |
| 5.Les conséquences des violences conjugales et intrafamiliales.....  | 18 |
| a/Sur la victime.....  | 18 |
| b/Sur l'enfant.....  | 19 |
| 6.Violences conjugales, que dit la loi ? .....   | 19 |
| a/Les infractions et sanctions pénales liées aux violences au sein du couple .....   | 20 |
| b/Les mesures alternatives .....   | 21 |
| B)État des lieux de la prise en charge actuelle des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales.....                          | 21 |
| 1.Les intervenant.e.s.....   | 21 |
| 2.Le cadre de l'intervention.....  | 21 |
| 3.Les types d'interventions.....   | 22 |
| 4.Insuffisance de l'offre d'accompagnement.....  | 23 |
| II.LES ENJEUX ET LES LEVIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT DU.DE LA CCF AUPRÈS DES AUTEURS DE VIOLENCES DANS LE COUPLE ET DANS LA FAMILLE..... | 25 |
| A)La demande d'aide et le déni face à sa propre responsabilité .....   | 25 |
| B)Le vécu de l'auteur et son rapport à la violence.....  | 26 |
| C)L'ancrage fort des stéréotypes de genre comme justification des violences perpétrées.....  | 27 |
| D)Faciliter la conscience et l'expression des émotions et des besoins en lien avec l'exercice de la violence.....                    | 27 |

|  |    |
|--|----|
| E)La recherche de stratégies alternatives à la violence.....   | 28 |
| F)Sensibiliser l'auteur aux ressentis des victimes.....  | 29 |
| <b>III.LES MOYENS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS DE VIOLENCES<br/>CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES : POSTURE ET OUTILS D'INTERVENTIONS<br/>DU.DE LA CCF.....</b> |    |
| A)Le Conseil Conjugal et Familial, une posture et des missions adaptées à l'accompagnement<br>des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales.....      | 30 |
| 1.Prévention et invitation à l'autonomie.....  | 30 |
| 2.L'écoute active et la posture empathique.....  | 31 |
| B)Accompagner les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, formats d'interventions<br>et outils.....  | 32 |
| 1.L'entretien individuel, premier contact et outils d'évaluation .....   | 33 |
| a/Expérience de l'entretien en stage.....  | 33 |
| b/Outils pratiques.....  | 35 |
| i)Questionnaire d'auto-évaluation des comportements : responsabilisation et demande<br>de changement interne.....  | 35 |
| ii)Guide d'appréciation du risque d'homicide conjugal .....  | 36 |
| 2.Le groupe de parole.....   | 37 |
| a/Déroulement du groupe de parole expérimenté .....  | 38 |
| b/Constitution des groupes de parole.....  | 38 |
| c/Outils pédagogiques envisagés en travaux de groupes .....  | 39 |
| d/Un PRODAS pour les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ? .....  | 41 |
| C)Des résultats encourageants.....   | 41 |
| <b>IV. LES LIMITES DE L'ACCOMPAGNEMENT DU.DE LA CONSEILLER.ERE<br/>CONJUGAL.E ET FAMILIAL.E.....</b>   |    |
| A)Un accompagnement nécessairement global et pluridisciplinaire .....  | 42 |
| B)Accompagnement des auteurs, où sont les CCF ?.....   | 43 |
| C)La prévention en direction de l'accompagnant.....  | 44 |
| CONCLUSION .....   | 46 |
| BIBLIOGRAPHIE.....   | 48 |
| ANNEXES.....   | 50 |

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la production de ce mémoire.

Je remercie mes formateur.ice.s du Planning Familial de l'Hérault, Pierre Colombani et Elsa Robert, qui au travers de cette année et demi, m'ont permis d'acquérir les compétences et connaissances propres au métier de Conseiller.ère.Conjugale.e et Familial.e, et une parole située dans l'écriture de ce mémoire.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à ma référente de mémoire, Fleur Favre, conseillère conjugale et familiale au CIDFF de l'Hérault, pour son aide dans la recherche d'interlocuteurs en lien avec mon sujet, et pour le temps qu'elle a consacré à la relecture de ce mémoire.

Mes remerciements vont également à mon tuteur de stage, Mehdi El Barkani, travailleur social intervenant notamment auprès des personnes auteures de violences conjugales, pour sa confiance, le partage de son expérience et de ses ressources en lien avec mon sujet, ainsi qu'à l'équipe de l'APEX, pour son accueil lors de mon stage au sein de leur structure.

Je remercie l'ensemble des professionnel.le.s qui ont répondu à l'enquête de terrain et dont la contribution a été essentielle à la réalisation de ce mémoire.

Je remercie Delphine Poivert, coordinatrice de projet au Planning Familial de Haute-Garonne, pour le partage de ses ressources en lien avec le sujet de ce mémoire, celles-ci ont contribué à l'approfondissement de mes recherches.

A mon amie, Camille Baghi, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation au SPIP de Bordeaux, pour le partage de son expérience qui a contribué à mes recherches sur le sujet.

Je tiens à exprimer ma gratitude à l'ensemble de mes camarades de formation de la promotion CCF 2019-2021, pour nos échanges au travers du « groupe de soutien au mémoire ».

Je remercie également ma collègue de formation et amie, Léa Marie, pour son précieux soutien tout au long de l'élaboration ce travail.

Ma gratitude va enfin à ma famille, pour la relecture de ce mémoire, pour leur soutien « *immarcescible* », et leurs encouragements constants, tout au long de la construction de ce mémoire.

# INTRODUCTION

A travers cette introduction, j'aimerais présenter les divers intérêts qui m'amènent aujourd'hui à vouloir axer mon mémoire sur l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et familiales. J'exposerais dans un premier temps, l'intérêt et les questionnements personnels qui animent ma démarche. Une seconde partie sera dédiée à l'approche transversale du sujet du point de vue sociétal et politique. Enfin la troisième partie replacera l'intérêt du sujet choisi, au travers des enjeux qu'il représente pour la pratique de conseiller.ère conjugal.e et familial.e.

## **I. Intérêt et questionnements personnels :**

Je tiens tout d'abord à exposer mes motivations personnelles à traiter le thème de l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. Premièrement, au travers du lien qu'il représente avec mes propres expériences et des questionnement qui en découlent (a). J'exposerais ensuite les besoins que ce sujet nourrit chez moi (b) et enfin, de l'intention que je souhaite porter dans cette démarche, qui se veut être le fil conducteur de ce mémoire (c).

### *a/ Liens avec les expériences personnelles et professionnelles*

Le thème des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales m'est venu assez naturellement, c'est un sujet qui me tient à cœur d'explorer et d'approfondir.

Au cours de ma vie d'enfant et de jeune adulte, j'ai été confronté à des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, en majeure partie des hommes, en tant que témoin et donc souvent « victime collatérale ». Sans exposer ici spécifiquement ces violences, j'ai pu plusieurs fois, constater une montée en puissance des émotions chez l'auteur, et une incapacité à les traiter de manière consciente et non violente. Ces moments de perte de contrôle semblaient mêler frustration, trop plein, dissociation et finalement explosion. Ces personnes ont pu exprimer a posteriori, une impression de devenir fou, de perdre pied, mais aussi souvent une grande souffrance et parfois de la culpabilité, avec l'envie de réparer.

Le problème des violences conjugales et familiales étant montant depuis quelques années dans notre société, ce sujet est de plus en plus abordé dans les médias au travers de témoignages et d'interventions de professionnel.le.s. Cette approche sociétale, sur laquelle je reviendrai, m'est apparue comme une véritable source d'informations, permettant, a minima, de reconnaître ces mécanismes de violences autour de moi, et de réfléchir aux sources et aux facteurs qui les déterminent.

En effet, j'attache une grande importance à comprendre quels sont les mécanismes qui se trouvaient derrière les actes violents, et ce qui se jouaient chez l'autre dans ces moments destructeurs.

Au delà de mes expériences en lien avec le sujet choisi, je vais aborder maintenant quels besoins vient-il nourrir ?

## *b/ Les besoins nourris par ce travail*

### **Comprendre**

Comme exposé précédemment j'ai à cœur de comprendre, et tout particulièrement ce qui se joue dans les rapports humains et dans la mécanique des violences.

### **Donner du sens**

J'ai besoin de donner du sens à ce qui peut me sembler comme obscur, déconnecté, ou lointain. Je souhaite cependant éviter toute méprise sur ce point et qu'il soit absolument clair : je ne cautionne en aucun cas les agissements des auteurs de violences conjugales et familiales et je ne souhaite ni les justifier ni les excuser dans ce propos. Je déplore et condamne les faits de violence. Concomitamment à cette posture sur laquelle j'insiste, je suis attachée à un profond besoin de trouver du sens dans ces comportements afin de pouvoir aller plus loin que la condamnation, la peur, et le rejet pur et simple des individus mis en cause.

### **Sécurité**

D'autre part, étudier la question de l'accompagnement des auteurs de violences me permet de me sentir en sécurité. Si je peux reconnaître dans l'auteur de violence, un être humain, avec des émotions et des besoins qui sont semblables à tout un chacun, j'évite la possibilité que l'autre soit un monstre. Je ne peux me résoudre à penser que les auteurs de violences sont nécessairement des fous, des personnes profondément mauvaises, et qu'il existe dans nos sociétés, en si grand nombre, des individus dont le seul dessein serait la souffrance des autres. (j'exclus de ce propos certaines pathologies cliniques identifiées (psychopathes, sociopathes...), qui ne semblent pas représenter la majorité des auteurs de violence, quand bien même elles sont à souligner comme existantes).

### **Contribuer**

Cette réflexion est animée par un autre besoin, qui est de contribuer, qu'il s'agisse du bien-être des autres d'un point de vue individuel mais aussi sociétal. Je suis profondément animée par l'envie d'aider les autres, et de participer à l'évolution de chacun, et du collectif. Au delà de la compréhension et du sens, j'ai besoin d'agir, et de m'inscrire dans une action en rapport avec l'autre. Traiter des auteurs des violences c'est traiter d'une des parties immergées de l'iceberg. Car s'il est absolument essentiel d'accueillir et d'accompagner les victimes de ces violences, afin d'assurer leur sécurité et de faciliter leur reconstruction, il est également nécessaire d'agir du côté des auteurs. En effet, l'objectif est de prévenir et d'endiguer les risques de récidives pour le bien de l'individu et du collectif. Il en va pour ma part, d'un besoin de cohérence dans ma posture, tant personnelle que professionnelle, vis à vis des faits de violences.

Au regard des besoins majeurs exposés ci-dessus qui animent ma démarche, je souhaite apporter une intention particulière au travers de ce travail, qui sera guidée et soutenue par la posture professionnelle de conseiller.ère conjugal.e et familial.e.

## *c/ Intention dans le travail proposé*

Aux débuts de la formation de conseiller.ère conjugal.e et familial.e, j'ai appris que l'intention que l'on souhaite porter dans la pratique professionnelle est déterminante. J'emprunte à mon formateur une formule qui raisonne beaucoup en moi et qui s'est inscrite comme ligne directrice de ma posture : « l'intention c'est ce sur quoi je dois porter mon attention ». Et pour déterminer avec clarté cette intention, j'admets volontiers devoir ramener quelques chevaux à l'écurie. Dans un souci d'authenticité, j'exposerai ci-dessous les plus persistants, qui une fois identifiés, me permettront d'exprimer une intention claire et déconstruite.

## **L'absolu**

Si j'ai un profond désir de cohérence dans le propos, je pense pouvoir affirmer qu'il ne s'agira pas d'une entreprise linéaire, parfaite, et absolue; quand bien même, ma formation initiale de juriste tend à vouloir théoriser, et établir des constats souvent binaires.

Je sais qu'en travaillant avec la complexité de l'humain (d'autant plus quand mon combat féministe, la souffrance, la loi, et la justice, viennent se mêler au sujet choisi), il me sera difficile et finalement peu pertinent de pouvoir dresser un état des lieux de la question de l'accompagnement des auteurs de violences conjugales, qui se voudrait comme LA vérité ou LA solution. J'aspire donc à un positionnement plutôt horizontal que vertical et descendant.

## **Le sauveur**

Le positionnement en tant que « sauveur », au sens que lui donne Stephen Karpman <sup>1</sup> dans l'exposé qu'il fait du Triangle Dramatique, m'a vivement stimulé ces dernières années dans ma vie personnelle, et aujourd'hui dans la reconversion professionnelle que j'entreprends pour devenir conseillère conjugale et familiale.

« Stephen Karpman met en lumière un scénario relationnel typique entre victime, persécuteur et sauveur. Le triangle dramatique est un jeu psychologique entre deux personnes capables de jouer alternativement les trois rôles. La communication est perturbée lorsque les protagonistes adoptent ces rôles plutôt que d'exprimer leurs émotions et leurs idées.

Selon l'auteur, le sauveur s'inscrit dans le rôle d'aidant : « Laissez-moi vous aider ». Un facilitateur classique, le sauveur se sent coupable s'il ne va pas à la rescousse. Cependant, son sauvetage a des effets négatifs : il garde la victime dépendante et donne à la victime la permission d'échouer. Les avantages découlant de ce rôle de sauvetage sont que l'attention du sauveur à lui-même est supprimée. Quand il concentre son énergie sur quelqu'un d'autre, cela lui permet d'ignorer sa propre anxiété et ses problèmes. »

Au regard de cette analyse, je tiens à porter une attention particulière au risque d'occuper la place du sauveur et de vouloir « guérir » les auteurs de violences conjugales et familiales.

Cette attention a d'ailleurs été alimentée lors d'une rencontre avec le psychothérapeute, auteur et réalisateur anglais Jerry Hyde, lors de la projection de son film « Meetings with remarkable men »<sup>2</sup>. Au cours de cet événement j'ai pu questionner ce risque d'enfiler le costume du sauveur en tant qu'aidant, à partir du moment où l'on a le sentiment de connaître des clés de résolution d'une problématique chez l'autre. La réponse du thérapeute m'a cependant conforté dans la posture étudiée en formation de CCF, et qu'il m'importe d'embrasser dans ce travail : ne pas faire « à la place de » mais bien lui manifester sa compréhension, être à ses côtés dans une écoute active.

## **L'intention, ajustée et authentique**

Consciente des tentations exposées ci-dessus, et des problématiques qu'elles peuvent engendrer dans cette entreprise, je souhaite à présent exposer l'intention qui découle de ce « déminage ».

Elle se veut en accord avec la pensée humaniste de l'approche centrée sur la personne<sup>3</sup> et qui alimente la posture de CCF.

Mon intention est donc de mettre en place du mieux possible l'écoute active et ses principes, que sont : l'accueil inconditionnel, la posture empathique, et la congruence. Ces derniers seront au centre de l'accompagnement proposé aux auteurs de violences conjugales. Cette intention répond à un objectif de prévention que j'entends ici au sens d'inviter les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales à développer leurs compétences psychosociales.

1 « Fairy tales and script drama analysis » Stephen B. Karpman, M.

2 « Meetings with remarkable men » de Mai Hua et Jerry Hyde est un film documentaire se déroulant au sein de groupes de parole pour homme animé par le psychothérapeute depuis plus de 20 ans, témoignant du rapport que ces derniers entretiennent à leur masculinité, leur vulnérabilité et leur cheminement personnel.

3 Selon Carl Rogers

Je pars du postulat suivant : l'accompagnement des auteurs de violences, à travers des interventions adaptées, peut permettre d'avancer vers des choix de stratégies non violentes et saines pour eux et pour les autres.

## **II. Approches transversales : sociétale et politique**

*« Les monstres ça n'existe pas. C'est notre société. C'est nous, nos amis, nos pères. Il faut regarder ça. On n'est pas là pour les éliminer, mais pour les faire changer. Mais il faut passer par un moment où l'on se regarde ». Adèle Haenel<sup>1</sup>*

*a/ Quelques chiffres cadres, et précisions terminologiques*

Les violences conjugales et familiales, en 2019, en France <sup>2</sup> :

- 213 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur (ex-)conjoint sur une année,
- 88 % des victimes de violences commises par le partenaire enregistrées par les services de police et de gendarmerie sont des femmes,
- 95% des auteurs présumés de violences entre partenaires poursuivis sont des hommes.
- 146 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une femme tous les 2,5 jours,
- 25 enfants tués,
- 16 victimes collatérales,
- 84% des personnes tuées par leur (ex-)conjoint.e étaient des femmes,
- 41% des femmes tuées par leur (ex-)conjoint avaient subi antérieurement au moins une forme de violences.

Ces données non exhaustives permettent néanmoins de constater que dans la majeure partie des cas, les auteurs de violences sont des hommes, et les victimes sont des femmes.

Ce mémoire sera donc axé sur l'accompagnement des **hommes** auteurs de violences conjugales et familiales. Le terme « **auteurs de violence.s** » sera donc fréquemment employé au masculin au travers de ce mémoire. Ce choix n'a pas pour but de nier l'existence des femmes auteures et d'hommes victimes de violences au sein du couple, car ces cas existent bel et bien. Cependant, ce choix participe à mettre en lumière le caractère genré des sources de ces violences, phénomène éminemment politique et sociétal.

Par ailleurs, on sait que le couple ou ex-couple n'est pas le seul impacté par les violences. Les victimes collatérales, (enfants, entourage...) en pâtissent également. C'est pourquoi je maintiendrai le terme « **intrafamiliale.s** » ou « **familiale.s** », afin de souligner la résonance plurielle des violences exercées.

---

1 Mediapart. #Metoo : Adèle Haenel explique pourquoi elle sort du silence. 3 novembre 2019 [Youtube]  
<https://www.youtube.com/watch?v=QFRPci2wK2Z>

2 Chiffres issues de la Lettre de l'Observatoire National des Violences faites aux Femmes – n°16 - Novembre 2020. menée par le Secrétariat d'État chargée de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les discriminations et la MIPROF (Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains).

#### *b/ Les auteurs, un volet essentiel de la lutte contre les violences conjugales*

Le 25 novembre 2019 s'est clôturé le Grenelle contre les violences conjugales. A l'issue de celui-ci ont été annoncées trente mesures pour : combattre le fléau des violences faites aux femmes, prévenir des violences, protéger les femmes et leurs enfants et mettre en place un suivi et une prise en charge des auteurs de violences. Cinq mesures sont allouées à ce dernier volet.

Sans débattre de la suffisance ou de l'efficacité de ces mesures, j'observe que la question des auteurs de violences a été entendue par nos représentants politiques comme un réel enjeu dans ce combat, qui se pose au-delà du prisme judiciaire et pénal, et notamment sous l'angle de leur accompagnement psychologique, psychiatrique et médico-social.

#### *c/ La société patriarcale, fondement des violences*

Les représentations sociales qui conditionnent la place et le rôle des hommes et des femmes dans notre société m'apparaissent intimement liées avec le sujet choisi. A travers le travail proposé, je tenterais de vérifier ce lien, ces enjeux et les pistes de l'accompagnement que le CCF peut proposer sur ce point.

#### *d/ Le déni, défi de l'accompagnement des auteurs de violences*

Au regard de mes recherches et observations sur le sujet, il apparaît clairement que le déni des auteurs de violences face à leurs actes est très souvent rencontré. Les causes et les leviers étudiés en stage et durant l'enquête de terrain seront exposés au cours du développement.

### **III. Intérêts et enjeux en lien avec la pratique du Conseil Conjugal et Familial**

#### *a/ La posture, pour un accompagnement différent*

L'intérêt d'intervenir auprès des auteurs de violences conjugales et familiales pour un.e conseiller.e conjugal.e et familial.e réside dans ce que la posture est détachée du système judiciaire.

Là où la justice aura apporté une réponse de la loi et de la morale commune aux actes perpétrés par l'auteur de violences, celle-ci n'est pas nécessairement porteuse de prise de conscience et de changement. Il sera intéressant de travailler à ce que l'individu puisse s'apporter également ses propres réponses, en conscience.

L'écoute active au travers de l'accueil inconditionnel, de la congruence, et de la posture empathique, peut être un moyen d'inviter les auteurs à se reconnecter à leur personne et à ce qui se joue en eux, à travers leurs émotions et de leurs besoins.

A mon sens, il est important que les auteurs de violences puissent entretenir un rapport avec ce qu'ils sont ici et maintenant.

#### *b/ La mission de prévention*

La prévention saurait-elle enrayer les risques de violences conjugales et familiales ?

Je pars du postulat que l'enjeu général de l'accompagnement des auteurs de violences au sein du couple et de la famille serait de faire cesser les violences. S'il peut paraître utopique, l'objectif

global sera d'apporter des méthodes et des moyens de prévention de la récidive qui soient efficaces.

J'entends ici le terme de prévention comme « l'ensemble des actions qui tendent à promouvoir la santé individuelle et collective, c'est-à-dire à : assurer l'intégrité physique, mentale et développer les capacités vitales de chaque personne [...] ; réduire les menaces que font peser sur la personne ses environnements physiques, psychologiques et sociaux, et maintenir les contradictions à un niveau tel qu'elle puisse les gérer sans diminuer ses capacités vitales, ce qui implique une dynamique sociale qui renforce les possibilités de chaque personne »<sup>1</sup>.

Quant à la notion de « récidive », elle sera comprise dans mon propos au delà de son sens légal qui suppose des critères particuliers, mais plutôt au sens large de la réitération ou de la continuité des comportements violents déjà exercés sur la.es victime.s.

L'action du.de la conseiller.ère conjugal.e et familial.e, à travers sa mission de prévention, pourrait instaurer un travail vers le développement des compétences psychosociales de la personne et favoriser la construction de stratégies alternatives à la violence pour nourrir ses besoins.

*c/ Le champs d'action du.de la CCF, compatible avec l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales*

Le référentiel professionnel du conseil conjugal et familial met en évidence plusieurs champs d'action et d'activités. La fonction définie par le décret n°93-454 du 23 mars 1993 précise qu'elle s'exerce plus particulièrement dans le domaine de la vie affective et sexuelle (notamment l'aide au respect de soi, de l'autre, dans un lien amoureux...). Son intervention est destinée à une personne, un couple, une famille ou un groupe, ayant pour finalité l'éducation à la sexualité ainsi que l'aide aux personnes en situations de conflit ou victimes de violences intrafamiliales, sexistes, sexuelles.

Le.la CCF a donc, pour le thème qui nous occupe, une fonction de prévention dans le champ de la promotion de la santé et de la lutte contre les violences. Dans cette optique, il.elle vise à la prévention des comportements violents.

J'observe que ce référentiel met en avant l'accompagnement des personnes victimes de violences intrafamiliales, et le repérage des situations de violences.

Au travers du travail proposé, j'aspire à mettre en avant la possibilité pour la profession de se saisir également du volet « accompagnement des auteurs de violences conjugales ». En effet, à mon sens la prévention dans le cadre de la promotion de la santé et de la lutte contre les violences doit également passer par l'intervention individuelle et/ou collective auprès des auteurs, sans que cette entreprise n'entre en contradiction avec l'accompagnement des victimes.

Si l'accompagnement des auteurs de violences n'est pas explicitement référencé en tant que domaine d'activités du CCF, ce projet s'avère aller dans le sens de sa mission.

Par ailleurs, je souligne que le.la CCF travaille à la construction de partenariats professionnels et institutionnels et qu'il.elle est fréquemment amené.e à travailler en équipe pluridisciplinaire. Il s'avère qu'au sujet des violences et de l'accompagnement des auteurs, cette caractéristique de la profession est fondamentale.

A la lumière de ses premiers éléments, je propose la problématique suivante :

---

<sup>1</sup> Gremy F., Pissaro B., Propositions pour une politique de prévention, rapport au ministre de la santé - La Documentation Française, Paris, P.18 (1982).

## PROBLÉMATIQUE

**Autour de quels enjeux et au travers de quels outils, le.a conseiller.ère conjugal.e et familial.e peut accompagner des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, dans une approche de prévention de la récurrence ?**

## MÉTHODOLOGIE

Afin de nourrir ma réflexion sur le thème choisi et d'apporter des réponses à la problématique envisagée, les développements suivants sont construits en premier lieu sur la base de recherches théoriques, dont les références sont disponibles en bibliographie, médiagraphie et sitographie aux dernières pages du mémoire.

En second lieu, le travail proposé a été nourri par les observations que j'ai pu faire en stage professionnel au sein de l'association APEX à Perpignan. Cette association « accueille, écoute, accompagne des personnes en prise ou ayant été en prise avec les violences conjugales, prône les valeurs de respect, égalité hommes/femmes, non-jugement des personnes accueillies, confidentialité des échanges et de l'identité des personnes accueillies, croyance à la remobilisation des ressources intérieures existantes, partenariat ». <sup>1</sup> Elle reçoit les victimes, les enfants et adolescent témoins de violences conjugales, mais aussi, dans un lieu différent, les auteur.e.s de violences conjugales et intrafamiliales. L'APEX propose également des formations aux professionnel.le.s sur ces questions. Durant cette expérience, j'ai pu notamment accompagner un éducateur spécialisé dans les permanences d'entretiens individuels et les groupes de paroles destinés aux auteur.e.s de violences conjugales et intrafamiliales.

Enfin, ce travail s'appuie sur l'enquête de terrain imaginée dans l'optique de mieux connaître ce qu'est l'accompagnement des auteurs de violences au sein du couple et de la famille aujourd'hui sur le territoire national.

En effet, interpellée par le reportage « La maison des hommes violents » <sup>2</sup> et suite à l'écoute du très bon podcast de France Culture « Des hommes violents » <sup>3</sup>, plusieurs questionnements et remarques ont émergé : Qui sont les intervenant.e.s actuel.le.s de l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ? Dans quels cadres interviennent-ils ? L'approche et la posture utilisées semblent présenter de nombreux points communs avec celles acquises en formation.

Dès lors, j'ai souhaité avoir plus d'informations sur les pratiques actuelles. J'ai recherché à savoir si le métier de CCF est adapté à l'accompagnement de ces hommes violents et/ou si les procédés d'accompagnements actuels étaient compatibles avec la pratique du conseil conjugal et familial.

L'enquête de terrain a donc été proposée au réseau de professionnel.le.s intervenant auprès des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, membres de la Fédération Nationale des Associations et des Centres de Prise en charge d'Auteurs de Violences conjugales & familiales (FNACAV).

---

1 Extrait des « valeurs et principes d'intervention » issue du projet associatif de l'APEX disponible intégralement sur <https://www.violences-conjugales.org/le-projet-associatif>

2 La Maison des hommes violents, Marie-Christine Gambart, reportage documentaire, 2017.

3 Des hommes violents, Série documentaire, Mathieu Palain, réalisé par Cécile Laffon, Les Pieds sur terre, France Culture, 2019.

L'enquête<sup>1</sup> comportait plusieurs objectifs en lien avec les questionnements précédents :

- Connaître le cadre de rencontre entre professionnel.le.s et auteurs de violences au sein du couple et de la famille,
- Connaître les types d'interventions et d'accompagnement proposés,
- Connaître les professionnel.le.s intervenants de l'accompagnement des AVCF<sup>2</sup>,
- Déterminer les objectifs majeurs de l'accompagnement des AVCF,
- Connaître les outils de l'accompagnement des AVCF,
- Connaître les pré-requis de participation des AVCF au suivi en groupe,
- Vérifier la compatibilité de la posture des CCF et des postures employées dans le cadre des accompagnements des AVCF,
- Déterminer une intention claire à soi-même dans le travail d'accompagnement des AVCF,
- Déterminer les freins et leviers souvent rencontrés au cours de l'accompagnement des AVCF,
- Connaître le réseau des professionnel.le.s travaillant en lien avec les AVCF,
- Identifier les principaux freins ou difficultés de l'accompagnement,
- Identifier les ressources dont les professionnel.le.s disposent face aux difficultés rencontrés lors des accompagnements.

J'ai conscience que les données recueillies ne sauraient être exhaustives. L'accompagnement des auteurs de violences conjugales est, à l'heure actuelle, encore en cours de développement. La FNACAV compte 37 associations et centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales & familiales sur tout le territoire national. Je parviens à récolter 18 participations à mon enquête, venant de 10 structures différentes sur les 37 existantes.

Néanmoins, les retours obtenus sont riches d'expériences de terrain et présentent un intérêt légitime et non négligeable pour mieux appréhender les problématiques que j'ai à cœur d'explorer.

Les retours de cette étude seront donc intégrés aux divers développements suivants.

## PLAN

Le présent mémoire sera organisé en quatre parties. Je m'attacherai en premier lieu à exposer les éléments de définition des violences conjugales avant de proposer un état des lieux de l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales au regard des résultats de l'enquête de terrain (I).

La deuxième partie aura pour objet de parcourir les enjeux et les leviers de le.la conseiller.ère conjugal.e et familial.e dans l'accompagnement des personnes en prise avec l'exercice de la violence au sein de leur couple et/ou de leur famille (II).

La troisième partie exposera les moyens de l'accompagnement pouvant être mis en œuvre par le.a CCF, tant en terme de posture professionnelle que des formats et outils d'intervention (III).

Enfin, les limites professionnelles, institutionnelles et humaines de l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales seront exposées en quatrième et dernier temps du travail proposé (IV).

---

1 Enquête complète en annexe n°1 du mémoire.

2 « Auteurs de Violences Conjugales et Familiales ».

## I. LES VIOLENCES CONJUGALES, DÉFINITIONS ET ÉTAT DES LIEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS

Afin d'apporter de la clarté au sujet de mon étude et de participer au repérage des violences conjugales, une première sous-partie sera dédiée à définir les éléments constitutifs des violences conjugales et intrafamiliales (A). La seconde sous-partie proposera le constat produit par l'enquête de terrain au sujet de l'accompagnement des auteurs. Cet état des lieux sera exposé au travers des natures des professions rencontrées, des cadres et des types d'intervention existants, et d'une évaluation des moyens déployés (B).

### A) Violences conjugales, de quoi parle-t-on ?

#### 1. Le couple

De prime abord, le terme « conjugal » m'inspire plutôt l'image d'un couple hétérosexuel marié, entre 35 et 65 ans, vivant sous le même toit.

Le dictionnaire définit le couple au sens premier comme « deux personnes unies par le mariage, liées par un PACS ou vivant en concubinage ». A mon sens, cette définition est assez réductrice, car elle se cantonne à la vie en commun, et à l'aspect contractuel de l'union de deux personnes.

Je découvre au cours de ma formation que l'on peut préférer parler de violence « au sein du couple » ou « dans le couple ». En effet, de cette manière, on élargit le cadre stéréotypé du couple « classique » de référence dans notre société. Avec cette terminologie, je parviens plus aisément à me représenter un jeune couple adolescent, un couple vivant chacun dans son logement, ou dans un couple en union libre par exemple, dans lequel il pourrait aussi exister des violences.

Je m'attache donc à englober ici une vision plus large du couple. De plus, les violences conjugales ne s'exercent pas seulement dans les couples mariés, ou vivant ensemble. L'emprise et les mécanismes de violences dépassent ces considérations, et se poursuivent souvent même après la séparation.

#### 2. La violence au sein du couple

Le rapport Henrion<sup>1</sup> rendu en février 2001 définit les violences au sein du couple comme ayant « pour facteur commun un processus évolutif au cours duquel un partenaire exerce, dans le cadre d'une relation privilégiée, une domination qui s'exprime par des agressions physiques, psychiques ou sexuelles ».

##### *a/ Distinguer la violence et le conflit dans le couple*

On peut définir la violence dans le couple en la différenciant du conflit.

En effet, le **conflit** fait partie des relations humaines. On y trouve un désaccord possible, des échanges plus ou moins houleux. Le rapport existant entre les deux partenaires est égalitaire. Dans le conflit les interactions sont réciproques, et celui-ci se résout par le langage et le compromis. Les

---

<sup>1</sup> En 2000, le secrétariat d'État à la santé commande au professeur Henrion, membre de l'académie nationale de médecine, un rapport sur la des violences conjugales.

personnes sont chacune sujet. L'autre ne fait pas peur, même si le conflit est élevé.

Dans le cas de la **violence**, l'un est sujet et l'autre objet. La violence se caractérise par une domination et une emprise dans la relation, qui se trouve alors inégalitaire. Le rapport est vertical, rigide et asymétrique. Toute tentative d'autonomie de l'autre est insupportable pour l'agresseur. Il n'y a, dans la relation, qu'un penseur, qu'un décisionnaire. Dans ce cas, il ne peut être imaginé de médiation. L'autre fait peur, même si la violence n'est pas physique.

#### *b/ La violence...contextuelle ou généralisée ?*

L'institut national de la santé publique du Québec apporte deux perspectives supplémentaires pour définir la violence conjugale, qu'il me paraît intéressant d'intégrer. En effet, ces deux perspectives me semblent apporter des clés de lecture différenciées sur le fonctionnement des auteur.e.s à propos de l'exercice de la violence sur leur conjoint.e.s :

#### **« La violence conjugale définie comme une prise de contrôle**

La violence conjugale définie ainsi implique une dynamique dans laquelle l'un des partenaires utilise diverses stratégies pour obtenir ou maintenir un contrôle général sur l'autre. Ce type de violence conjugale se caractérise surtout par un contrôle coercitif exercé dans différentes sphères, mais aussi par la fréquence et la gravité des comportements violents.

#### **La violence conjugale situationnelle**

La violence conjugale situationnelle survient lors de conflits ou de différends ponctuels entre deux partenaires et résulterait d'une réponse inadaptée au stress, à l'exaspération et à la colère issues de conflits dans le couple. Sans présenter un schéma général de contrôle, cette violence s'inscrit plutôt dans une dynamique violente de gestion des conflits. La violence situationnelle peut être mineure ou sévère, fréquente ou isolée. »

#### *c/ L'exercice de la violence dans le couple*

La violence au sein du couple ou ex-couple peut être exercée de différentes manières, et souvent cumulativement. Le tableau ci-dessous permettra d'en distinguer les formes et les manifestations. L'exposé de ces manifestations ne saurait être parfaitement exhaustif mais fait état des moyens mis en œuvre par l'auteur afin de développer l'emprise et le contrôle exercé sur la victime, et/ou de la « dynamique violente de gestion des conflits ».

Du point de vue de l'auteur, il est fréquent que les violences physiques et verbales aient tendance à être minimisées, et que les autres formes ne soient pas perçues comme de « vraies » violences. Le travail mené pourra permettre d'augmenter le niveau de précision de l'auteur quant à la qualification des violences exercées, et d'élargir la vision de ce qui fait violence, au delà des ses formes physiques ou verbales.<sup>1</sup>

---

1 D'après Suzanne Lorenz et Christian Anglada - Favoriser le changement chez les auteurs de violence dans le couple : le rôle du travail de groupe - A periodical of FESET/Revue de FESET - Journal européen de l'éducation sociale, p.73-89.

| FORMES                        | MANIFESTATIONS  |
|-------------------------------|---|
| <b>Violence psychologique</b> | Dévalorisation de l'autre<br>Attitudes et propos méprisants<br>Chantage et menaces implicites ou explicites (se suicider, enlever ou tuer les enfants)<br>Négligence<br>Isolement social, contrôle des sorties et des fréquentations (contrôle relationnel)<br>Violence sur les objets et les animaux<br>Sarcasmes, insultes  |
| <b>Violence verbale</b>       | Hurlements<br>Propos dégradants et humiliants<br>Chantage et menaces<br>Ordres intimés brutalement  |
| <b>Violence physique</b>      | Coups et bousculades<br>Brûlures et morsures<br>Exercer une contrainte physique<br>Homicide   |
| <b>Violence sexuelle</b>      | Agressions sexuelles et attouchements sexuels<br>Imposition d'actes dégradants ou de pratiques sexuelles non désirées<br>Harcèlement, intimidation, manipulation ou brutalité en vue d'une relation sexuelle non consentie<br>Dénigrement sexuel<br>Coercition sexuelle et reproductive<br>Viol conjugal  |
| <b>Violence économique</b>    | Privation ou contrôle des ressources financières et matérielles (contrôler le budget et les dépenses pour les besoins essentiels, exiger de rendre des comptes, saisir les revenus, les cartes d'identités ou les passeports, etc.)<br>Contrôle et surveillance des activités économiques<br>Création d'une dépendance financière (ex. interdire de travailler)<br>Dépense excessive qui met en péril le budget familial<br>Cybercontrôle :<br>Exigence de joignabilité permanente<br>Insultes ou injures, menace de mort via téléphone<br>Interdiction de communiquer avec quelqu'un<br>Imposition d'envoi de photos pour prouver sa localisation<br>Confiscation du téléphone |
| <b>Cyberviolence</b>          | Cyberharcèlement :<br>Utilisation des appels, SMS ou autres communications via les réseaux sociaux avec la volonté de faire du mal et qui par leur fréquence visent à envahir à distance le quotidien<br><br>Cybersurveillance :<br>contrôle continu des déplacements, agissements et relations   |

sociales au moyen des outils numériques, à l'insu de la victime (logiciel espion), ou imposé à la victime (exigence de connaître les codes et mots de passes)

Cyberviolence économique et administrative :  
changement des mots de passe (compte bancaire, Pôle Emploi, CAF, etc)

utilisation d' informations privées obtenues sur le téléphone de la victime pour lui nuire dans une procédure judiciaire ou autre

Cyberviolence sexuelle :

filmer ou prendre des photos pendant un acte sexuel sans le consentement de la victime

menace de diffusion et/ou diffusion

Cyberviolence via les enfants :

Prise de contact avec les enfants visant à la continuité de

l'exercice du contrôle sur la victime, et/ou pour la menacer.

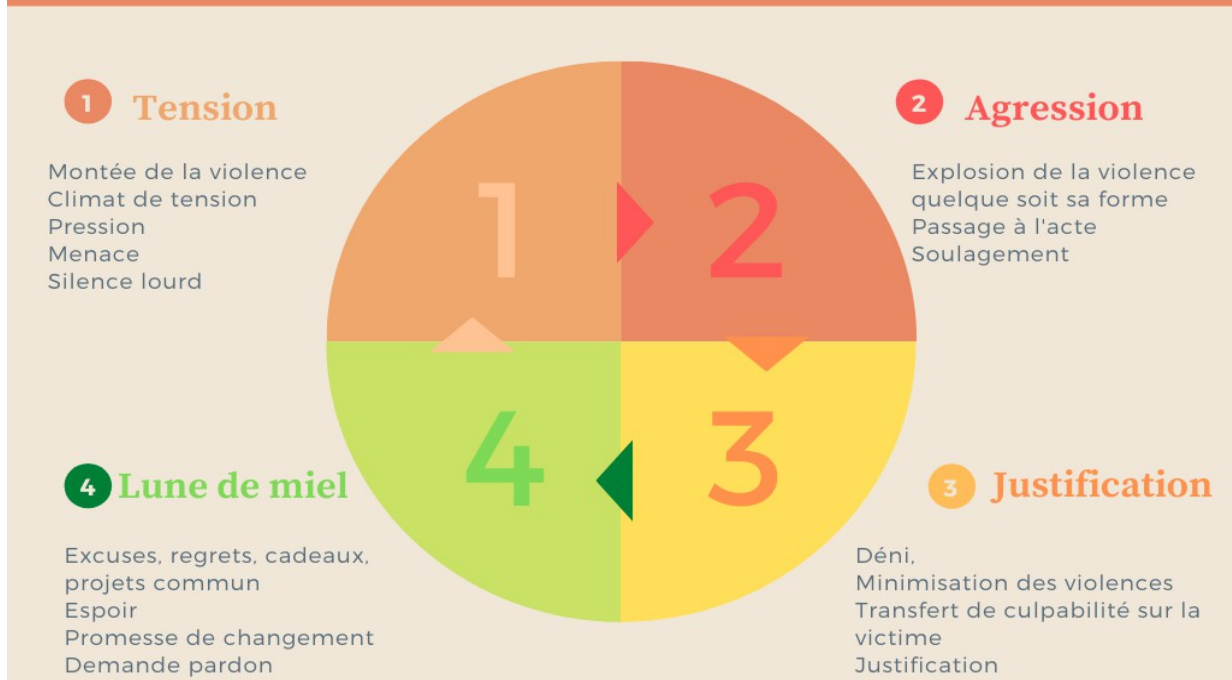
Sources : Institut national de santé publique Québec – Trousse Média sur la violence conjugale  
Centre Hubertine Auclert – Synthèse cyberviolences conjugales 2018

### 3. Le cycle de la violence conjugale, mécanisme du phénomène d'emprise

Dans un objectif de prévention de la récurrence et de responsabilisation de l'auteur de violences conjugales, il m'apparaît essentiel de connaître comment ces violences s'organisent dans le temps et par quel mécanisme il est régi.

Le schéma ci-dessous permet d'exposer de manière claire comment se déroule la violence au sein du couple, et les particularités propres à chaque étape **pour l'auteur**. Ce cycle est bien connu dans l'accompagnement des victimes de violences au sein du couple. Il me semble intéressant à étudier également dans l'accompagnement de l'auteur de violences afin qu'il puisse mieux appréhender son propre fonctionnement et reconnaître ces étapes afin de construire ensuite une ou plusieurs stratégies alternatives à la violence.

# Le cycle de la violence



Ce processus se répète continuellement. Sa particularité est qu'il s'installe de manière progressive et s'accélère. Il peut s'étaler sur plusieurs mois au début, puis se raccourcir sur un mois, puis quelques semaines, et parfois aller jusqu'à se dérouler seulement sur une journée. Par ailleurs, les formes de violences exercées s'intensifient pouvant aller jusqu'à l'homicide conjugal.

## 4. Les caractéristiques de la violence conjugale

Suite à l'intervention du CIDDF de l'Hérault au cours de la semaine de formation ayant pour thématique la violence au sein du couple, j'apprends que l'on peut faire état de 4 caractéristiques majeures dans la violence conjugale : l'emprise, l'intention, la persistance et l'impact sur la victime.

**L'emprise** signale le pouvoir de l'un sur l'autre. La violence est le moyen de l'affirmation du pouvoir de l'auteur.e sur la victime.

**L'intention**, c'est qu'il existe chez l'auteur.e, une volonté de domination, de contrôle de l'autre, avec une stratégie pour maintenir cette situation.

Cette caractéristique me questionne : par quoi est guidée cette intention ? Je me demande si la volonté de domination et de contrôle, est toujours consciente chez l'auteur. Sans déresponsabiliser ces derniers, j'ai du mal à croire qu'elle ne se joue que dans le prisme de l'individu. Il me semble que l'accompagnement des auteur.e.s de violences, par un.e conseiller.ère conjugal.e et familial.e, pourrait participer à la prise de conscience de cette volonté de domination lorsqu'elle existe et des éléments qui l'ont construite (défenses, reviviscence de blessures antérieures, éducation genrée société patriarcale...etc).

**La persistance** participe à expliquer le cycle des violences exposé précédemment. Les violences conjugales s'installent dans la durée et se manifestent de manière répétée. Toute situation est prétexte à l'agression.

**L'impact** sur la victime est lourd et multiple. Il l'est également pour les enfants quand il y en a, victimes collatérales de violences conjugales.

Je présenterai donc en suivant les conséquences les plus fréquemment identifiées chez les victimes de violences conjugales et leurs enfants.

## 5. Les conséquences des violences conjugales et intrafamiliales

Sans m'éloigner du sujet de ce mémoire, je tiens à exposer les conséquences des violences conjugales et familiales les plus fréquemment rencontrées chez les victimes et les enfants qui y assistent. Ces éléments<sup>1</sup> permettent, à mon sens, de mieux prendre conscience de l'étendu des dégâts qu'engendrent les auteur.e.s. Cet exposé participe à soutenir l'intérêt d'agir auprès d'eux.elles pour les inviter à en prendre conscience, afin de prévenir la récurrence.

### *a/ Sur la victime*

L'impact des violences sur la victime se manifeste de manière immédiate, et tout au long du cycle des violences. Mais les conséquences s'inscrivent également sur le long terme et sont protéiformes.

Conséquences physiques :

- fractures, brûlures, blessures, strangulation, hématomes, atteintes oculaires et ORL, atteintes neurologiques par traumatisme crânien
- bucco-dentaires : dents cassées ou fêlées, fracture/luxation/douleurs de l'articulation temporo-mandibulaire...
- fatigue intense, douleurs chroniques, céphalées (maux de tête), dorso-lombalgies (mal de dos)
- atteintes génito-urinaires
- pathologies obstétricales (avortement, prématurité, menaces d'accouchement prématuré, décollement placentaire, rupture des membranes, hypotrophie fœtale),
- infections sexuellement transmissibles, grossesse non désirée (viol).

Conséquences psychologiques :

- états dépressifs avec risque de suicide
- états de stress post traumatique
- automutilation
- troubles anxieux (dits comorbides)
- troubles de l'estime de soi
- honte, culpabilité
- conduites addictives
- épisodes de dépersonnalisation, confusion, stupeur, comportements paradoxaux, dits de « dissociation », lesquels résultent du blocage de la communication entre le cerveau émotionnel en hyperactivité et le lobe préfrontal qui est le centre décisionnel conscient.
- décompensations des troubles de la personnalité consécutifs à des psycho-traumatismes antérieurs vécus dans l'enfance qui peuvent être consécutifs à des violences actuelles

---

<sup>1</sup> Les données relatives aux impacts et conséquences des violences conjugales sur les victimes et les enfants sont issues du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) de l'Hérault.

répétées

Conséquences sociales :

La victime peut rencontrer des difficultés sur le plan :

- scolaire
- familial
- relationnel
- judiciaire
- professionnel (retards répétés, absences répétées et/ou non prévues, manque de concentration, arrêt maladie, défaut de motivation, perte de mémoire, refus de nouer des relations....)

*b/ Sur l'enfant*

Les enfants exposés à la violence conjugale sont également co-victimes de cette dernière. Les effets qui en découlent sont identiques à ceux de la maltraitance :

- Troubles de l'attachement
- Conflit de loyauté et/ou conflit de protection<sup>1</sup>
- Troubles psychologiques
- Risque de répétition de la violence multiplié par 5 par rapport à un enfant non exposé

Par ailleurs le modèle de violence est intégré par l'enfant, qui fait donc l'apprentissage :

- d'un modèle relationnel violent
- d'un niveau faible de tolérance à la frustration
- de l'utilisation de la violence pour gérer la frustration et les conflits
- du déni et de la minimisation pour gérer la violence

## 6. Violences conjugales, que dit la loi ?

Afin de clôturer cette première sous-partie présentant ce que sont les violences au sein du couple, j'exposerai la réponse de la loi et du code pénal à ces faits de violences. Car s'il ne s'agit pas d'appréhender le sujet sous un angle judiciaire, il me semble pertinent de l'aborder.

Poser la loi en matière de violences, m'apparaît essentiel dans le travail d'accompagnement. Cela peut participer à la prise de conscience chez l'auteur.e de ces comportements inadaptés et interdits. Comme je l'ai étudié en stage et au cours de mes recherches auprès de l'approche « d'Option », le rappel de la loi est l'un des éléments facilitant l'avancé de la personne dans le processus de responsabilisation.

Par ailleurs, aujourd'hui, une grande majorité des accueils et d'accompagnements des auteur.e.s de violences conjugales et intrafamiliales s'effectue suite au prononcé d'une mesure judiciaire, par exemple dans le cadre d'une obligation de soins. Le.la CCF rencontre donc l'auteur, dans le cadre de son orientation par les services judiciaires (par un.e conseiller.ère pénitentiaire d'insertion et de probation, par exemple). A mon sens, il est important de connaître ce lien, qui permet, d'une part de mieux connaître le réseau pluridisciplinaire des professionnel.le.s qui agissent auprès des auteur.e.s de violences conjugales et familiales, et d'autre part, cela me permet de resituer le rôle du.de la CCF dans l'accompagnement, qui évolue dans le prisme du soin et non dans celui du contrôle judiciaire, ou de la condamnation.

---

<sup>1</sup> Concept développé par Karen Sadlier.

*a/ Les infractions et sanctions pénales liées aux violences au sein du couple*

Les infractions et les sanctions pénales encourues, exposées ci-dessous sont établies au regard de la gravité des faits et corrélées au lien existant entre l'auteur.e et sa victime. Il s'agit d'une circonstance aggravante. Ce lien se caractérise par une relation sentimentale, actuelle ou passée, entre la victime et l'auteur.e, qu'ils.elles soient ou aient été, marié.es, concubin.e.s, pacsé.e.s, en cohabitation ou non<sup>1</sup>.

| <b>QUALIFICATIONS DES<br/>INFRACTIONS<br/>RETENUES POUR<br/>VIOLENCES<br/>CONJUGALES</b> | <b>PEINES MAXIMALES ENCOURUES</b>   |   |
|--|---|---|
|  | Violences conjugales ayant entraîné une incapacité totale de travail (ITT) inférieure ou égale à 8 jours  | violences conjugales ayant entraîné une incapacité totale de travail (ITT) supérieure à 8 jours |
| Violences Physiques  | 3 ans d'emprisonnement<br>45 000 € d'amende   | 5 ans d'emprisonnement<br>75 000 € d'amende   |
| Violences physiques Habituelles*   | 5 ans d'emprisonnement<br>75 000 € d'amende   | 10 ans d'emprisonnement<br>150 000 € d'amende   |
| Harcèlement Moral  | 3 ans d'emprisonnement<br>45 000 € d'amende   | 5 ans d'emprisonnement<br>75 000 € d'amende.  |
| Agressions Sexuelles   | 7 ans d'emprisonnement<br>100 000 € d'amende  |   |
| Viol   | 20 ans de réclusion criminelle  |   |
| Violences ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner                           | 20 ans de réclusion criminelle, si la mort a été causée par un seul cas de violences<br>30 ans de réclusion criminelle, si la mort a été causée par des violences répétées. |   |
| Tentative de meurtre   | Réclusion criminelle à perpétuité   |   |
| Meurtre  |   |   |

Sources : servicepublic.fr, arretonslesviolences.gouv.fr, Art. 226-2-1, 222-12, 222-13, 222-33-2-1, 222-14, 222-17, 222-28, 222-8, 222-24 221-1 et 221-4 du Code Pénal.

\*Le caractère « habituel » des violences peut être retenu en cas de violences conjugales répétées.

<sup>1</sup> Article 132-80 du Code Pénal, modifié par la loi n°2018-703 du 3 août 2018 – art.13 : Dans les cas respectivement prévus par la loi ou le règlement, les peines encourues pour un crime, un délit ou une contravention sont aggravées lorsque l'infraction est commise par le conjoint, le concubin ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. La circonstance aggravante prévue au premier alinéa est également constituée lorsque les faits sont commis par l'ancien conjoint, l'ancien concubin ou l'ancien partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité. Les dispositions du présent alinéa sont applicables dès lors que l'infraction est commise en raison des relations ayant existé entre l'auteur des faits et la victime.

Les peines exposées ci-dessus peuvent être enjointes de sanctions complémentaires telles que les obligations de suivis thérapeutiques.

#### *b/ Les mesures alternatives*

Suite à une plainte, le.a procureur.e de la République décide de l'opportunité des poursuites. Il.elle peut poursuivre pénalement l'auteur.e devant un tribunal, classer l'affaire sans suite, ou, notamment dans le cas de violences « légères et isolées », d'avoir recours à des mesures alternatives :

**La composition pénale** : proposition par le.a procureur.e d'une sanction à l'auteur.e, évitant ainsi le procès.

**Le rappel à la loi** : entretien solennel rappelant à l'auteur.e les obligations prévues par la loi et les risques encourus en cas de non-respect de celle-ci.

**Le stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple** : ce stage est accompli par l'auteur.e, à ses frais. Il est défini à l'article R. 131-51-1 du code Pénal et « [...] doit permettre de rappeler au condamné le principe républicain d'égalité entre les femmes et les hommes, la gravité des violences, quelle que soit leur forme, au sein du couple ou à caractère sexiste et, le cas échéant, le devoir de respect mutuel qu'implique la vie en couple. Il vise également à lui faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile pour les faits commis ».

**La médiation pénale** : Accord trouvé entre la victime et l'auteur.e, uniquement si la victime est d'accord.

Cette dernière mesure me semble peu pertinente au regard du risque de l'état d'emprise de la victime, et de la domination de l'auteur qui est souvent rencontré dans les cas de violences conjugales. En effet, il existe un risque que la victime puisse accepter la médiation pénale alors qu'elle se trouve encore sous emprise, et ne puisse donc pas donner son consentement éclairé.

Au regard de ces éléments, je me demande dans quels cadres s'organisent l'accueil et l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales aujourd'hui en France (B), Ces réflexions recroisent les données obtenues lors de mes recherches, des observations faites lors du stage effectué au sein de l'association APEX, et de l'enquête de terrain<sup>1</sup>.

## **B) État des lieux de la prise en charge actuelle des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales**

### **1. Les intervenant.e.s**

La majorité des répondant.e.s à l'enquête, sont des éducateur.rices. spécialisé.e.s (6/18), des psychologues (5/18), et des intervenant.e.s psycho-sociaux.ales (4/18). On compte également un.e responsable du secteur santé, un.e directeur.rice d'établissement de prise en charge, et un.e conseiller.ère en économie sociale et familiale.

### **2. Le cadre de l'intervention**

Il a tout d'abord été demandé aux participant.e.s dans quel cadre s'effectue la rencontre avec les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales.

---

1 Enquête complète disponible en annexe n°1 du mémoire

Nb : partant du principe qu'une structure peut intervenir dans plusieurs cadres et proposer plusieurs types d'interventions, les possibilités de réponses étaient multiples et permettent d'ajouter (réponses « autres : ... »).

1. Stage de responsabilisation pré-sentenciel (14 réponses)
2. Obligation de soins psychologiques dans le cadre du contrôle judiciaire (12 réponses)
3. Stage de responsabilisation post-sentenciel (11 réponses)
3. Volontariat des personnes ( 11 réponses)
4. Autres :
  - Rappel à la loi (1 réponse)
  - Placement extérieur (aménagement de peine) (1 réponse)
  - Contrôle judiciaire et sursis probatoire (1 réponse)
  - suivi socio-éducatif dans le cadre d'un hébergement suite à l'éloignement du domicile conjugal ( 1 réponse )
  - Accompagnement social dans le cadre d'éloignement des auteurs de violences conjugales (1 réponse)
  - Permanence d'orientation pénale, Enquêtes Sociales Rapides (1 réponse)

La majorité des interventions se fait donc dans des cadres directement corrélés aux décisions de justice. Cependant la possibilité d'être accompagné sur des problématiques de violences conjugales en tant qu'auteur, reste souvent ouverte aux personnes qui en ferait la demande de manière volontaire.

Cette année, face à la crise sanitaire du Covid-19, les initiatives volontaires ont d'ailleurs été encouragées. Le confinement a eu pour effet négatif d'accentuer l'isolement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, et d'augmenter les risques de passage à l'acte chez l'auteur. Dans une démarche préventive, une permanence téléphonique pour les personnes au bord du passage à l'acte a donc vu le jour (n° 08 019 019 11). Les professionnel.le.s y offrent un espace d'écoute et d'aide sur des questions de frustration, de désaccord et de tension en lien avec le couple ou la famille, et la situation de confinement, afin d'éviter les comportements violents. Les appelant.e.s sont également orienté.e.s vers les associations et les centres d'accompagnement les plus proches faisant partie du réseau de la FNACAV.

### 3. Les types d'interventions

Quels types d'interventions sont proposés aux auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ? Il s'agit ici d'identifier les plus récurrents et de vérifier la correspondance de certains modèles d'interventions avec ceux de la pratique du conseil conjugal et familial (entretien individuel, groupe de parole). Ci-dessous, les retours des répondant.e.s :

1. Entretiens individuels (17 réponses)
2. Groupe de paroles (12 réponses)
3. Stage de responsabilisation (11 réponses)
4. Autres :
  - Entretiens conjugaux et familiaux (1 réponse)
  - Entretiens sociaux (1 réponse)
  - Hébergement dans le cadre de l'éviction du conjoint violent.(1 réponse)
  - Réorientations vers le CSAPA ( traitement des addictions et cures) (1 réponse)
  - Suivi du contrôle judiciaire (1 réponse)

- Ateliers collectifs thérapeutiques (1 réponse)
- Unité de vie (1 réponse)

Je remarque que pour la majorité des réponses données, les types d'interventions sont identiques à ceux d'un.e conseiller.e conjugal.e et familial.e. En effet, les entretiens individuels, les groupes de parole et les entretiens conjugaux et familiaux sont des modèles d'interventions références du métier de CCF. Si je me questionne encore sur le contenu concret des stages de responsabilisation, je présume qu'il pourrait contenir des sujets éminemment reliés au conseil conjugal et familial dans son programme, ou dans son approche en terme de posture.

#### 4. Insuffisance de l'offre d'accompagnement

Il ressort de cette étude que les personnes interrogées considèrent, qu'aujourd'hui en France, les actions d'accompagnement des auteurs de violences conjugales et familiales insuffisantes bien que plutôt adaptées et plutôt efficaces.

En effet, à la question « Aujourd'hui, comment qualifieriez-vous les actions d'accompagnement menées auprès des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales en France ? (Plusieurs réponses possibles) » les participant.e.s ont répondu :

- insuffisantes (14 réponses),
- adaptées (5 réponses),
- efficaces (4 réponses),
- inadaptées (1 réponse),
- inefficaces (1 réponse).

Je partage le sentiment d'insuffisance des actions proposées. L'une de mes hypothèses tend à l'expliquer notamment par l'impopularité de l'idée d'apporter de l'aide et de l'écoute aux personnes ayant commis des actes de violence.

Je me demande si la question ne se pose pas depuis trop longtemps dans les termes suivants : faire un choix entre proposer de l'aide aux victimes et proposer de l'aide aux auteurs. Or, il ne s'agit pas de choisir, mais bien de proposer les deux et d'agir envers les victimes (conjoint.e.s et enfants) et envers l'auteur, légitimement, pour faire avancer la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Dès lors, ce type d'action n'a pas été encouragé pendant de nombreuses années et commence seulement à avoir des retentissements médiatiques (reportages, articles de presses, podcasts) et une implication des forces politiques.

Sur ce dernier point, je souligne qu'il a été annoncé par le gouvernement le 27 octobre 2020, l'ouverture d'ici fin 2020, de 16 centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales. Les personnes seront prises en charge dans ces centres d'un point de vue psychologique, médical, et aidées à la réinsertion professionnelle.

Cette décision fait suite à un appel à projet de l'État, dont le cahier des charges est inspiré du Home des Rosati, premier foyer d'hébergement des auteurs de violences à Arras.

« Le Home des Rosati est pionnier dans la prise en charge des hommes auteurs de violences conjugales. Il est le premier lieu créé en France dédié à l'hébergement, sur décision de justice, des hommes violents. Soumis aux règles de vie de cette structure, ils sont pris en charge par des éducateurs pendant un minimum de trois semaines. Au cours d'un programme de séances collectives et individuelles, ils prennent conscience de leurs actes, du mécanisme de leur violence et de ses conséquences. Le taux de récidive est très bas. Le pari est d'éloigner les hommes violents du domicile familial, plutôt que leurs victimes. Celles-ci sont bien sûr suivies de leur côté, par des

associations d'aide. »<sup>1</sup>

Au total, 30 structures similaires devraient voir le jour d'ici 2021 conformément aux mesures prises lors du Grenelle contre les violences conjugales qui s'est déroulé en 2019.

---

<sup>1</sup> « Le Home des Rosati inspire le Gouvernement », 25 novembre 2019, Communauté Urbaine d'Arras [en ligne]  
<https://www.cu-arras.fr/le-home-des-rosati-inspire-le-gouvernement/>

## II. LES ENJEUX ET LES LEVIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT DU.DE LA CCF AUPRÈS DES AUTEURS DE VIOLENCES DANS LE COUPLE ET DANS LA FAMILLE

Dans cette partie, je propose de parcourir les enjeux et leviers majeurs qui se présentent au cours de l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. Je ressens le besoin de clarifier mon intention quant à cette proposition.

La question des enjeux ne saurait laisser supposer que les personnes ayant recours à des comportements violents sont identifiables selon des critères immuables. Une telle entreprise risquerait de me mener à porter un jugement pré-établi sur les personnes rencontrées et de desservir ma pratique, ma posture professionnelle et donc ma capacité à les accompagner. Je tiens à éviter les généralités, et ne pas proposer un profil type d'auteur de violences conjugales et intrafamiliales sur lequel il faudrait agir d'une seule et même manière pour endiguer les violences conjugales.

Mon intention sera plutôt de mieux connaître le public rencontré afin de répondre au mieux à ses besoins et de préciser les représentations, les enjeux et les difficultés d'un tel accompagnement.

De ce fait, je n'ignore pas que certaines situations, certains parcours de vie, ou représentations se croisent, en lien avec les situations de violences exercées. Ces éléments seront pris en compte, non pas dans le sens de critères d'identification des auteurs, mais de problématiques qui peuvent être rencontrées par les personnes suivies, et qui constituent de véritables enjeux de prévention dans l'accompagnement proposé.

De plus, je souligne que 100% des participant.e.s à l'enquête proposée considèrent la prévention de la récidive comme l'un des objectifs majeurs de leurs interventions. Je m'attacherai donc dans cette partie à explorer les diverses problématiques qui peuvent être rencontrées dans l'accompagnement des AVCF, et d'en retirer les enjeux correspondants, toujours dans une approche de prévention globale de la récidive.

### A) La demande d'aide et le déni face à sa propre responsabilité

Dans de nombreux cas, comme l'a souligné l'enquête de terrain au sujet du cadre d'intervention auprès des auteurs de violences conjugales, la démarche d'accompagnement n'est pas initiée par l'auteur lui même.

La demande d'aide est souvent contrainte, soit par une obligation judiciaire, soit par une demande extérieure, par exemple celle du.de la conjoint.e ou de l'entourage de l'auteur.

Il me semble difficile et même vain d'imaginer qu'un accompagnement, quel qu'il soit, puisse aboutir à quelconque changement ou au développement de la personne si elle n'en fait pas elle même le choix, en conscience. En effet, pousser une personne à entreprendre une démarche de changement lorsqu'elle ne voit pas de problèmes dans son comportement, et/ou qu'elle réfute la responsabilité de ses actes, n'a pas de sens.

Très fréquemment, les auteurs disent ne pas avoir de problème de violences dans leur couple, ne pas faire partie des « hommes violents », ne pas se reconnaître en tant que tel « à ce point là », ou encore, disent ne pas comprendre ce qu'ils font « ici » en parlant des stages de responsabilisation.

Il peut aussi être dit que ces agissements violents sont une réponse à des provocations ou des actes du.de la conjoint.e, et donc, qu'ils ne sont pas les seuls responsables ou fautifs de cette histoire.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Témoignages issus « Des hommes violents, Episode 2. Moi, violent ?, Série documentaire, Mathieu PALAIN, réalisé par Cécile LAFFON, Les Pieds sur terre, France Culture » et des personnes rencontrées au cours du stage effectué à l'APEX.

Cette posture de déni et d'incompréhension est la première problématique rencontrée. Celle-ci est déterminante dans le travail d'accompagnement des auteurs de violences conjugales.

Il existe un véritable enjeu autour de la responsabilisation de l'auteur vis à vis de ses actes et de ses choix de comportement, et conjointement, autour de la réappropriation de la demande d'aide et de changement. En effet, 100% des répondants à l'enquête de terrain considèrent que la responsabilisation des auteurs vis à vis des actes commis est un des objectifs de l'accompagnement.

« Lorsque l'auteur se responsabilise, il parvient à ne plus considérer sa propre violence envers la victime comme une réaction défensive à un agir déclenché par cette dernière. Associer l'acte à une émotion qui appartient à l'auteur se concrétise par un discours construit autour d'un JE auteur (Fossion & Al.,2001). La personne se réapproprie son acte, en assume la responsabilité morale et prend conscience des rapports de domination sous-jacents (Silvergleid & Mankowski, 2006). La demande de changement s'internalise, car l'engagement découle de la volonté d'agir sur soi-même (Rondeau & al. 2006 ; Silvergleid & Mankowski, 2006). La personne accepte des contraintes inhérentes à cette démarche (Driescher & al.,2004 citées in Scott & King, 2007). »<sup>1</sup>

Dans cette optique, le la CCF participera donc à favoriser la responsabilisation de la personne vis à vis des violences exercées, et la réappropriation de la demande d'aide sans quoi, aucun accompagnement ne saurait répondre à l'objectif de prévention.

En ce sens, la personne pourra être invitée à formuler elle même une demande de changement. Par exemple, lors des entretiens individuels observés en stage , il est demandé aux personnes, « quel serait selon vous le plus petit objectif réalisable que vous souhaiteriez atteindre par rapport à ce que vous aimeriez changer en vous ? ».

## **B) Le vécu de l'auteur et son rapport à la violence**

Au cours de mon stage au sein de l'Apex, j'accompagne un éducateur spécialisé, qui reçoit les auteurs de violences dans le cadre d'entretiens individuels et de groupes de parole. Je reviendrai plus précisément sur ces formats d'interventions en troisième partie de mon développement.

Lors du premier entretien individuel, deux questions parmi celles systématiquement posées retiennent mon attention. Elles portent sur le vécu, et par extension, sur l'enfance de l'auteur. La première arrive tôt dans le déroulé de l'entretien, et est posée dans les termes suivants : « Avez vous déjà été témoin de violences conjugales ou victime de maltraitances durant l'enfance ? »

Un peu plus tard, la personne est invitée, si elle le souhaite, à dire ce qu'elle veut de son enfance, en quelques mots et/ou maux.

Au travers de cette expérience et de mes recherches de témoignages<sup>2</sup>, plusieurs auteurs évoquent avoir été témoins ou victimes de violences intrafamiliales, dans des formes plus ou moins graves.

Mon propos n'est pas de conclure qu'une personne exerçant des violences au sein du couple et de la famille a nécessairement été victime ou témoin de violences dans l'enfance. Cependant, il me paraît important de poser ces questions afin d'offrir une écoute active, pouvant permettre à la personne de clarifier son propre rapport à la violence et de s'exprimer sur son vécu.

---

1 Suzanne Lorenz, Christian Anglada « Favoriser le changement des auteurs de violence dans le couple : le rôle du travail de groupe », Revue de FESET – Journal Européen de l'Education sociale, p.73-89.

2 Témoignages issus « Des hommes violents, Episode 2. Moi, violent ?, Série documentaire, Mathieu PALAIN, réalisé par Cécile LAFFON, Les Pieds sur terre, France Culture » et des personnes rencontrées au cours du stage effectué à l'APEX.

L'intervention d'un.e CCF dans ce contexte me semble donc adaptée.

L'enfance des auteurs est une thématique abordée dans l'accompagnement proposé par 100% des professionnel.le.s interrogé.e.s au cours de l'enquête de terrain.

Je rappelle également que les auteurs de violences, qui auraient été victimes dans l'enfance peuvent présenter des troubles psychologiques identiques à ceux des victimes, tels que des troubles de l'estime de soi, des troubles anxieux, des états dépressifs...etc. Aborder cette question me paraît donc essentiel.

### C) L'ancrage fort des stéréotypes de genre comme justification des violences perpétrées

Le poids de notre société patriarcale et des stéréotypes de genres résonnent souvent comme justifications aux violences perpétrées. L'utilisation de l'argument d'un système établi selon lequel les hommes et les femmes occupent ou doivent occuper des rôles différenciés et complémentaires du fait de leur genre, participe à légitimer les comportements sexistes et par extension les violences conjugales et intrafamiliales.<sup>1</sup> Ces représentations sont donc souvent ancrées chez les auteurs.

Le thème des violences sexistes et des représentations liées au genre faisant partie intégrante du champ d'action de la pratique du.de la conseiller.ère conjugal.e et familial.e, il sera opportun de proposer un espace d'expression autour de ces normes, et de questionner le rapport des personnes accompagnées à ces représentations sociales.

Amener la personne à questionner les stéréotypes de genre est d'ailleurs l'un des objectifs d'une majorité des intervenant.e.s interrogé.e.s dans l'enquête de terrain (13/18), tout comme promouvoir l'égalité homme/femme (12/19). Ce dernier objectif est à resituer de manière globale dans le champs d'action du conseil conjugal et familial, tout en gardant à l'esprit qu'il n'est pas de son rôle d'imposer un principe d'égalité au cours des interventions ou de convaincre une personne qui aurait une vision contraire, mais bien d'inviter au questionnement et à la réflexion.

Les notions connexes du sexisme et du rapport entre les hommes et les femmes font partie des thèmes abordés dans les interventions proposées (respectivement (12/18) et (17/18)).

Enfin, à la question « selon vous, une approche de genre (travail sur les représentations sociales entre les hommes et femmes) est nécessaire dans l'accompagnement », 44,4% des professionnel.le.s interrogé.e.s répondent « Absolument », 44,4% répondent « plutôt oui », et 11,1% répondent « plutôt pas ».

### D) Faciliter la conscience et l'expression des émotions et des besoins en lien avec l'exercice de la violence

« L'homme violent dissimule, derrière ses passages à l'acte graves, une fragilité psychique et un mal à vivre importants. Si un homme agit sa violence, c'est qu'il ne peut verbaliser les causes de son malaise, d'autant plus que l'éducation dévalorise l'expression de la vie émotionnelle et affective de tout être masculin. À cela s'ajoute une dimension sociale encore machiste où règne le culte de la performance, de la force dite virile, de la compétition exacerbée.»<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Marine SPAAK.Centre Hubertine Auclert, 2016.La Mécanique sexiste. [Vidéo].Youtube.  
<https://www.youtube.com/watch?v=J-INHJTEWuY>

Conjointement à ce qui vient d'être abordé, je crois qu'il n'est pas erroné d'envisager que des modes d'éducation validant ou encourageant les stéréotypes de genre auront pu avoir une influence sur les capacités de la personne à gérer ses émotions, et à les exprimer.

Faciliter la conscience et l'expression de ses émotions et de ses besoins fait partie du socle de la pratique professionnelle d'un.e CCF. Dans le cas des auteurs de violences, il me semble que cette compétence serait donc d'une grande pertinence dans le parcours d'accompagnement proposé.

En ce sens, il s'agira de créer un espace de confiance qui soit accueillant et qui puisse permettre à la personne de s'exprimer sur ses ressentis. Dans cette optique, le.a CCF invitera la personne à explorer les contextes dans lesquels il passe à l'acte, et les thèmes qui participent au choix de recours à la violence, ainsi que les émotions par lesquels il est traversé dans ces moments. Ces éléments peuvent participer de manière importante au processus de responsabilisation, et à l'identification de ses propres stratégies d'actions.

Un approfondissement est proposé en sous partie III. A) 2.) mettant en avant la posture du.de la CCF comme très adaptée à cet enjeu.

### E) La recherche de stratégies alternatives à la violence

Au regard de mon expérience personnelle et professionnelle au contact d'auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, je relève qu'il arrive souvent que la violence soit utilisée comme une stratégie pour nourrir un besoin, ou exprimer une émotion.

Les discours entendus s'apparentent aux suivants : « j'ai pété les plombs », « j'ai vu rouge », « je pars au quart de tour », « je suis impulsif », « elle m'a provoqué », « j'ai vrillé », « c'était incontrôlable »...etc.

L'un des principes d'interventions étudié en stage repose sur l'idée que le recours à la violence est toujours un choix individuel. De ce principe ressortent deux notions essentielles :

- le « choix » : La violence n'est pas une réaction qui se manifeste seule, indépendamment de la volonté de la personne qui l'emploie. Il ne s'agit pas d'une réaction défensive. Elle est une stratégie de domination et elle est souvent consécutive à la réactivation d'une blessure émotionnelle (consciente ou inconsciente).
- « individuel » : Le.a conjoint.e victime n'est pas à l'origine de la violence de l'auteur.

L'enjeu de l'accompagnement proposé aux auteurs de violences conjugales et intrafamiliales sera donc double ici :

- Permettre l'intégration du postulat de principe : « le recours à la violence est un choix individuel », en invitant la personne à en clarifier les divers éléments (contextes, émotions ressentis, besoins nourris ou non nourris).
- Inviter la personne à imaginer et construire des stratégies d'évitement de recours à la violence lorsque ces éléments se représenteront à l'avenir. Cette élaboration fait appel aux ressources propres dont la personne dispose.

Je souhaite souligner que ces stratégies devront bien sûr permettre à la personne de nourrir ses besoins autrement et ne pas se limiter uniquement à l'évitement de la violence en la laissant dans une situation de détresse émotionnelle (frustration, colère/tristesse intériorisée). Les stratégies seront imaginées afin d'être saine pour lui-même et pour les membres de la famille.

---

2 Gérard Autret, Marie-Jacques Bidan, Maryse Pervanchon, Auteurs de violences conjugales : comprendre et agir, G, Dans Empan 2009/1 (n° 73), pages 98 à 102

« Amener la personne à mieux se connaître soi (reconnaître ses émotions, ses besoins, ses stratégies) » et, « accompagner la personne à l'élaboration de stratégies non violentes pour soi et aux autres » font d'ailleurs partis des objectifs les plus plébiscités par les participant.e.s à l'enquête de terrain. En effet, 16 participant.e.s sur 18 considèrent ces deux propositions comme des objectifs généraux de l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales.

## F) Sensibiliser l'auteur aux ressentis des victimes

Les résultats de l'enquête auprès des professionnel.le.s mettent également en lumière un autre élément important dans l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales : la résonance de l'impact de ses comportements violents sur la.les victimes.

C'est ici encore, l'un des objectifs généraux le plus soulevé (17/18 participant.e.s). Cet élément ressort aussi dans l'enquête (question n°13) et dans mes observations de stage, comme l'un des leviers de responsabilisation de l'auteur. Lors de mes observations, le professionnel questionne l'auteur sur ce qu'il pense que la conjointe, et/ou les enfants lorsqu'ils étaient présents, ont pu ressentir au moment des violences, et sur les conséquences de ses actes sur les membres de sa famille. Ainsi, il semble que l'auteur peut développer de l'empathie pour la victime directe des violences, et/ou pour les témoins de celles-ci (souvent, il s'agit des enfants), et donc s'inscrire plus facilement dans un rapport de responsabilisation, et être porteur de la demande de changement.

Je tiens à préciser que dans cette démarche, le.a CCF devra rester vigilant.e quant aux risques d'obstacles à la communication (empathie pour le tiers absent). En effet, le but ici est d'inviter l'auteur à formuler de l'empathie pour autrui. Cependant, il n'est pas du rôle du.de la CCF de formuler lui.elle même de l'empathie pour les victimes.

Après avoir identifié les différents enjeux et leviers de l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, je propose de parcourir les principaux moyens d'accompagnement (posture professionnelle, outils, format d'intervention), en accord avec les compétences du conseil conjugal et familial et l'objectif de prévention qui s'y rattache.

### III. LES MOYENS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES : POSTURE ET OUTILS D'INTERVENTIONS DU DE LA CCF

« [...] sa place [l'auteur de violences conjugales] n'est pas dans une quelconque marge de la société (voire hors du lien conjugal ou du lien familial, pour ce qui nous concerne ici aujourd'hui), mais que c'est en ayant place dans ce sociétal qu'il peut évoluer (sauf graves pathologies qui ne sont pas ce qui est dominant chez les acteurs de violence). Il pourra changer dans son mode à être et dans son mode à faire lien avec la personne la plus mêlée, la plus impliquée dans sa vie affective. Il pourra s'approcher de ce mode à vivre où l'autre est à respecter, et non à dominer, à posséder, à vampiriser, et où lui-même devra se montrer comme un être humain respectable car attentif (ou pour le moins, le plus possible vigilant) à l'humanité de l'autre et de lui-même »<sup>1</sup>.

#### A) Le Conseil Conjugal et Familial, une posture et des missions adaptées à l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales

##### 1. Prévention et invitation à l'autonomie

Le.la conseiller.ère conjugal.e et familial.e, au travers de sa mission de prévention, ne saurait avoir pour objectif de faire changer le comportement de l'auteur de manière descendante. Au cours de ma formation, j'apprends que la mission de prévention s'entend au sens d'inviter la personne au développement de ses compétences psycho-sociales.

Les compétences psychosociales se définissent comme « la capacité qu'une personne va développer pour répondre efficacement aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. Il s'agit donc de l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien être mental en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres dans son environnement et sa propre culture. »<sup>2</sup>

L'OMS identifie 10 compétences psycho-sociales principales, qui vont par deux :

- Savoir résoudre les problèmes/Savoir prendre des décisions
- Avoir une pensée critique/Avoir une pensée créatrice
- Savoir communiquer efficacement/Être habile dans les relations interpersonnelles
- Avoir conscience de soi/Avoir de l'empathie pour les autres
- Savoir gérer son stress/Savoir gérer ses émotions

Le recours à la violence s'inscrit en opposition avec ces compétences, et il s'avère que dans le cas des auteurs de violences conjugales et familiales, certaines de ces compétences se trouvent carencées.

Le.a CCF apportera donc un soutien au développement de ces compétences dans une approche visant à l'autonomie de la personne.

---

1 Gérard Autret, Marie-Jacques Bidan, Maryse Pervanchon, Auteurs de violences conjugales : comprendre et agir, G, Dans Empan 2009/1 (n° 73), pages 98 à 102.

2 Définition de l'OMS, 1993.

## 2. L'écoute active et la posture empathique

Mon propos dans ce développement sera de mettre en lien les éléments de posture qui définissent le.a CCF, et leur intérêt dans le travail avec les auteurs de violences conjugales, ainsi que confronter ces dernières aux pratiques d'accompagnements déjà existantes étudiées en stage ou à travers l'enquête de terrain.

L'action du.de la CCF s'inscrit dans une relation d'aide basée sur l'écoute et le counseling (au sens de tenir conseil sur diverses questions), caractérisée par une l'approche centrée sur la personne.

L'écoute active au sens de la pratique que met en œuvre le.a CCF revêt 3 grands principes :

**La compréhension empathique** : « C'est la capacité à s'immerger dans le monde subjectif de l'autre, de participer à son expérience dans toute la mesure où la communication verbale et non verbale le permet, de capter la signification personnelle des paroles du client bien plus que de répondre à leur contenu intellectuel »<sup>1</sup>

Selon, la posture étudiée en formation, cette compréhension se fait en deux étapes. Tout d'abord, la perception de l'expérience d'autrui. Cela passe par écouter et comprendre la situation de l'autre, identifier les sentiments exprimés, évaluer leur intensité, identifier les besoins qui s'expriment et par préparer une reformulation des propos tenus et de leur compréhension.

Ensuite, la compréhension empathique consiste en l'expression à l'autre de ce que j'ai perçu de ses sentiments et de ses besoins, notamment par la reformulation des faits, des sentiments et des besoins ressentis. La reformulation se fait en miroir, en reprenant les termes utilisés par la personne, et en reformulation empathique, c'est à dire en mettant l'accent sur les émotions et les besoins évoqués par la personne.

Dans le cadre de l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, cette compréhension empathique n'a pas pour intention de valider les comportements violents, mais de permettre à la personne de se sentir rejointe dans les émotions ressenties et les besoins inhérents à sa personne, en rapport avec le passage à l'acte.

Au cours de mon stage, j'observe que la posture de l'intervenant durant les entretiens et les groupes de paroles s'inscrit dans l'écoute et la compréhension empathique. En effet, les personnes sont par exemple invitées à exposer le dernier épisode de violence ayant eu lieu. Cet exposé est soutenu par l'intervenant.e qui, au besoin, pose des questions de clarification afin de s'assurer qu'il a bien compris le récit de la personne mais aussi, il.elle interroge les éléments de ressentis et de besoins.

Exemple :

- Personne accueillie : « Quand elle m'a dit ça j'ai pété les plombs, et j'ai fait n'importe quoi/ j'ai déconné »
- Intervenant.e : « Quand vous dites « j'ai pété les plombs », qu'avez vous ressentis comme émotions ? », « Lorsque vous dites « j'ai fait n'importe quoi », qu'avez vous fait concrètement ? ».

**L'acceptation inconditionnelle** : Accueillir la personne telle qu'elle est ici et maintenant . Cela consiste à se positionner dans une écoute décalée du regard social habituel, empreint de divers enjeux, pour un regard empreint de confiance et de respect pour l'autre. Cet élément peut paraître difficile, voire paradoxal, face aux faits de violences. Il me semble que se rappeler ce principe sera donc essentiel pour permettre au.à la professionnel.le d'offrir une écoute active de qualité et de construire une véritable relation d'aide .

---

1 Carl Rogers

**La congruence , ou l'expression authentique :** C'est l'état de ce qui est en accord avec quelque chose. Dans la « posture CCF » , c'est prendre la responsabilité de mes émotions, de ce que je vis, sans impliquer l'autre. En effet, il ne s'agit pas pour l'écouter de se faire violence. Certains récits de violences conjugales et intrafamiliales peuvent être difficiles à entendre, et tenter de rejoindre l'auteur dans cette démarche d'écoute peut être pénible. Sur ce point, il est essentiel de vérifier sa propre disponibilité à l'autre et de ne pas feindre de pouvoir tout entendre si ce n'est pas le cas. Il me semble important de pouvoir verbaliser mes propres limites quant à la description très poussée dans les détails des violences exercées, par exemple. En pratique, je peux imaginer questionner l'auteur sur les violences exercées, afin notamment d'en déterminer la forme et l'intensité, et parallèlement, de pouvoir exprimer mes ressentis en cas de dépassement de mes limites.

Au cours de mon enquête, j'ai souhaité vérifier si l'approche posturale du conseil conjugal et familial décrite ici et celles qui sont utilisées dans le travail d'accompagnement des auteurs de violences aujourd'hui, étaient proches, ou même seulement compatibles. Les résultats suivants ont permis de me conforter dans l'idée que les conseiller.ères conjugaux.ales et familiaux.ales avaient toute leur place dans cet accompagnement :

A la question « Selon vous, une approche centrée sur la personne (écoute active et orientation non directive) est nécessaire dans l'accompagnement proposé » , 61,1% des personnes interrogées ont répondu « absolument » et les 38,9% restants ont répondu « plutôt oui ».

A la question « Selon vous, le non jugement de la personne est nécessaire dans l'accompagnement proposé », les résultats sont identiques, 61,1% des personnes interrogées ont répondu « absolument » et les 38,9% restants ont répondu « plutôt oui ».

A la question « Selon vous, un accueil inconditionnel (accueillir la personne telle qu'elle est ici et maintenant ) est nécessaire dans l'accompagnement proposé », 61,1% des personnes interrogées ont répondu « absolument », 33,3% ont répondu « plutôt oui », et 5,6% ont répondu « plutôt pas ».

Pour conclure sur la question de la posture, les personnes interrogées ont été invitées à indiquer, selon elles et leur pratique, quelles sont les qualités indispensables pour intervenir auprès des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. Les réponses étaient attendues sous forme libre (une ou plusieurs phrases). Il en ressort que l'écoute est la qualité essentielle la plus citée par les répondant.e.s (13 fois), suivie d'une approche non jugeante (8 fois), puis de la capacité d'empathie (5 fois). Une posture bienveillante et l'accueil de la personne telle qu'elle est, sont également relevés (réciproquement 4 fois et 2 fois). Certain.e.s participant.e.s soulignent aussi l'importance de l'ouverture d'un dialogue, la prise de recul sur les propos tenus, la nécessité d'une formation spécifique aux problématiques des violences conjugales et un référentiel théorique solide.

## **B) Accompagner les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, formats d'interventions et outils**

Après avoir abordé les éléments de posture, je tiens à étudier à présent quelques moyens d'interventions observés en stage, que sont l'entretien individuel (1.) et le groupe de parole (2.). Au travers de ces deux modalités d'accompagnement, je souhaite également partager quelques outils de pratiques.

Durant mon stage au sein de l'Apex, j'ai eu la chance d'accompagner un éducateur spécialisé, qui intervient auprès des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales au travers des entretiens individuels et des groupes de parole.

Il était impératif pour moi de pouvoir rencontrer le public concerné par le sujet de mon mémoire. Cela peut sembler évident, et pourtant, je craignais ne pas en avoir l'opportunité. Cette crainte tenait d'une part, au contexte de la crise sanitaire, qui a retardé et contraint l'organisation de tous, d'autre part et surtout, parce que j'avais l'idée préconçue que les auteurs de violences conjugales étaient accompagnés dans des cercles très fermés pour des raisons hypothétiques de confiance, de « gravité » des situations, de mise à l'écart, de honte, de rejet.

A ma grande surprise, ma présence pendant les entretiens et les groupes de paroles a non seulement été rendue possible et facilitée par l'équipe de l'Apex que je remercie chaleureusement, mais elle a également été globalement bien accueillie par les personnes suivies. En effet, je me suis sentie la bienvenue en tant qu'observatrice, et même quelque fois, en tant que participante, sollicitée par les membres, aux débats se tenant dans les groupes.

Enfin, si dans la théorie, je me sentais capable de travailler sur l'accompagnement des auteurs de violences, grâce à la posture professionnelle adoptée en formation, qu'en serait-il de la pratique ?

Entre volonté de faire et ressentis sur le terrain, (avec peu d'éléments sur mes propres limites, si ce n'est le risque des résonances de mon histoire personnelle), la question restait en suspens. Ici encore, mes appréhensions ont laissé place à une agréable surprise. Je me suis sentie en accord avec cette place et à l'écoute des personnes que j'ai pu rencontrer, au même titre que n'importe quel individu qui se présenterait pour une autre problématique. Bien sûr, des résonances intérieures se sont présentées, des récits m'ont touché, et ont suscité des émotions variées, pas toujours agréables ; Mais le recentrage de mon intention et le rappel de la posture professionnelle ont été aidants et porteurs.

## 1. L'entretien individuel, premier contact et outils d'évaluation

### *a/ Expérience de l'entretien en stage*

Je spécifie qu'au sein de l'Apex, l'entretien individuel a pour objectif de déterminer si la personne rencontrée souhaite et peut intégrer un travail au sein du groupe de parole par la suite. Le but n'est donc pas de proposer un suivi dans le temps qui serait restreint aux rencontres individualisées, même s'il est tout à fait possible de proposer plusieurs entretiens avant d'intégrer le groupe ou, le cas échéant, de réorienter la personne.

Les personnes sont reçues dans un lieu différent de celui qui accueille les victimes de violences conjugales et intrafamiliales pour des raisons de sécurité, et sur rendez-vous.

Mes intentions en observant ces entretiens étaient multiples :

- rencontrer les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales,
- connaître le déroulement « classique » des entretiens proposés par l'Apex,
- mesurer ma capacité à entendre les récits de violences conjugales et percevoir les résonances que cela provoque chez moi,
- connaître ma capacité à m'inscrire dans la posture professionnelle du/de la CCF dans ce contexte
- vérifier la compatibilité des compétences CCF avec le déroulement de ce type d'entretien, et le cas échéant, réfléchir à des pistes d'adaptations.

Lors du premier entretien, une fiche de suivi est systématiquement établie, en fonction des réponses qui sont données aux questions suivantes :

- Identité de la personne
- Adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail
- Profession
- Diplôme/niveau d'étude
- Présence d'alcool précédent les violences conjugales
- Addictions
- Avez vous été témoin de violences conjugales ou victime de maltraitances dans l'enfance ?
- Nom, prénom, âge et adresse du.de la partenaire
- Durée de la relation
- Statut de la relation actuellement (marié.e, pacsé.e, union libre, divorcé.e, séparé.e)
- Avez vous des enfants, si oui, combien ? Prénom(s) et âge(s) des enfants (du couple et/ou de chaque partenaire)
- Par qui avez vous été orienté vers l'Apex ? Obligation de soin dans le cadre judiciaire ? Démarche encouragée par le.a SPIP, par l'entourage ? Volontaire ?
- Avez vous déjà fait de la garde à vue ?
- Avez vous été incarcéré ?
- Avez vous déjà porté un bracelet électronique ?
- Avez vous fait l'objet d'autres condamnations ?
- Avez vous déjà rencontré l'Apex auparavant ?
- Pourriez-vous me dire un mot ou deux sur votre enfance ?
- Contexte et déroulement du dernier épisode de violence conjugale ?

Au premier abord, cette suite de questions protocolaires m'a inquiétée. Ne risque-t-elle pas de mettre une distance entre le.a professionnel.le et la personne reçue ?

Cependant, dans le cadre d'un suivi plus approfondi par l'intégration à un groupe de parole, cet « état des lieux » me paraît important.

Ce questionnaire est un appui intéressant pour pouvoir établir une vue d'ensemble de la situation de la personne, du contexte de rencontre, et une première approche de l'expression de son vécu, de ses ressentis, et de la provenance de la demande d'aide (personnelle ou contrainte). Il a également une vocation statistique pour la structure associative.

Dans une approche « CCF » de ce premier entretien, je pense qu'une vigilance toute particulière doit être allouée à la présentation de son rôle, à poser ou rappeler un cadre clair et sécurisant pour faciliter puis maintenir une connexion avec la personne.

Ce cadre serait l'occasion de préciser à la personne mon rôle dans l'accompagnement, à savoir d'accueillir la parole de la personne, de lui signifier que je vais reformuler ses propos et lui poser des questions de clarification pour m'assurer d'avoir bien compris ce qu'elle souhaitait exprimer. Enfin, indiquer à la personne que cet entretien est confidentiel, que ce qui y est dit ne sera pas répété à l'extérieur, à l'exception du cas où la personne me confierait des faits de violences sur mineurs, ou une mise en danger imminent d'autrui. Dans ce cas, je serais dans l'obligation de le signaler aux autorités compétentes.

Ce premier entretien sera le point de départ du travail d'accompagnement qui pourra être proposé à la personne. Il permet notamment de prendre connaissance du positionnement de la personne par rapport :

- à la demande de changement : est-elle personnelle ou extérieure ? Quel est le ressenti de la personne par rapport à la situation dans son couple, par rapport aux violences qui ont eu lieu ? La personne a-t-elle envie que cette situation change ? L'auteur souhaite-t-il changer lui-même ?
- au niveau d'engagement de sa propre responsabilité dans les actes de violences commis : la personne pense-t-elle avoir un problème de violence ? Les torts lui paraissent-ils partagés ? La faute est elle, selon lui.elle, entièrement de sa responsabilité ou de celle du.de la conjoint.e. ?
- à la présence de facteurs de risques et d'indices de dangerosité pour lui-même et/ou son entourage au moment de la rencontre. Ces facteurs de risque ou indices de dangerosité sont les suivants<sup>1</sup> :
  - Rupture (réelle ou projetée),
  - Ruminations ( jalousie, possessivité, harcèlement)
  - Absence d'autocritique
  - Propos de vengeance, suicidaires et/ou homicides
  - Histoire personnelle (présence de symptôme dépressif)
  - Augmentation de la fréquence et de l'intensité des agressions,
  - Perte d'un proche ou d'emploi,
  - Problème de santé,
  - Représentations patriarcales rigides
  - Grossesse
  - Handicap
  - Exercice de la parentalité
  - Typologie du couple (union de fait, fréquentation amoureuse)
  - Antécédents de violences ( cruauté envers les animaux)
  - Non respect des ordonnances judiciaires
  - Antécédents judiciaires
  - Représentations culturelles
  - Accessibilité à des armes à feu
  - Problématique d'addictions (toxicomanie, alcool)
  - Écart d'âge important entre les conjoints

Je tiens à proposer à présent quelques outils permettant de soutenir la démarche exposée, dans le cadre des rencontres individuelles.

#### *b/ Outils pratiques*

##### i) Questionnaire d'auto-évaluation des comportements : responsabilisation et demande de changement interne

Au cours de mes recherches, je découvre une association Québécoise du nom d' « Option, une alternative aux violences conjugales ». C'est d'ailleurs par cette découverte que je prendrai ensuite contact avec l'Apex, dont les professionnel.le.s intervenant auprès des auteurs sont formé.e.s par Option.

Cette association est selon moi une vraie ressource pour les auteurs de violences conjugales et pour les professionnel.le.s qui les accompagnent. Je tiens donc à présenter l'un de leurs outils, que j'ai

---

<sup>1</sup> Sources : Observation et documentation lors du stage au sein de l'APEX

trouvé particulièrement pertinent dans l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales et qui pourrait être utilisé par un.e CCF au cours de sa mission.

Dès la page d'accueil du site d'Option, un outil d'auto-évaluation des comportements violents est proposé aux visiteurs sous l'intitulé suivant : « *Ai-je besoin de consulter ? Un(e) proche, votre avocat(e), votre conjoint(e) vous suggère de chercher de l'aide pour la gestion de votre impulsivité, pour votre agressivité ou pour votre colère qui peut devenir de la violence ? Vous vous questionnez sur certains de vos comportements dans votre couple et votre famille ?* » Le.a visiteur.e est invité.e à rejoindre la rubrique « service d'aide ». Sur cette page on retrouve les principales raisons qui pourraient amener à demander de l'aide, suivi d'un mini questionnaire interactif pour évaluer si ses comportements sont violents, dans la relation mais aussi après la rupture (Questionnaire complet en **annexe n°2** du mémoire).

Selon les résultats obtenus, le.la répondant.e est invité.e à contacter l'association afin de discuter de ce qu'il se passe pour lui.elle. Enfin, un paragraphe informatif, et selon moi bienveillant, est alloué au thème du changement.

L'approche proposé ici par Option me semble en accord avec la posture étudiée en formation. En effet, elle propose un outil de prévention qui encourage l'autonomie de la personne (questionnaire auto-évaluatif). D'autre part, ce questionnaire me paraît vecteur d'un premier pas vers la prise de responsabilité de ses propres comportements, et invite à réfléchir à l'idée d'une démarche de changement. Le propos général s'inscrit dans une posture d'accueil inconditionnel, de non jugement, et de compréhension empathique de la problématique liées à la violence des auteur.e.s.

Il me semble que ce questionnaire pourrait être proposé aux personnes rencontrées en entretien individuel, en offrant le soutien du.de la CCF pour le compléter. Ce soutien permettrait de préciser les questions si la personne a besoin de clarté, et de l'aider au besoin, à évaluer la fréquence des comportements exercés.

## ii) Guide d'appréciation du risque d'homicide conjugal

Dans la démarche de prévention des violences conjugales, il m'est apparu crucial d'aborder la question du risque d'homicide. Existe-t-il des outils permettant aux professionnel.le.s d'apprécier le risque d'un passage à l'acte menant à l'homicide ?

A la question « Disposez-vous d'outil(s) pratique(s) concret(s) permettant d'évaluer le risque (imminent ou non) d'homicide sur le.la conjoint.e ou l'ex-conjoint.e, par une personne suivie par vous ou vos services ? » 94,4% des personnes interrogées au cours de l'enquête de terrains ont répondu « non ». Certain.e.s professionnel.le.s mettent en avant que des critères de vulnérabilité, des indicateurs de risques et de facteurs potentiellement aggravant peuvent être complémentaires, et que l'approche doit être multifactorielle. Si je me sens en accord avec ces avis, je manque de clarté sur les liens à faire entre ceux-ci.

Cette question est pour moi directement en lien avec la conduite professionnelle à tenir au regard de l'obligation de signalement en cas de danger imminent pour la victime et lorsque celle-ci n'est pas en mesure de se protéger en raison de la contrainte morale résultant de l'emprise exercée par l'auteur des violences. Je ressens donc le besoin d'avoir un outil plus clair sur lequel m'appuyer sur cette question.

Et c'est une nouvelle fois chez nos voisins d'outre atlantique qu'une piste m'est apparue au travers de

mes recherches sur le site d' « *A cœur d'homme* ». « *A cœur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence est une association Québécoise regroupant 31 organismes communautaires autonomes répartis sur l'ensemble du territoire québécois qui viennent en aide aux hommes aux prises avec des comportements violents en contexte conjugal et familial. Elle a comme objectif d'encourager la prévention des violences conjugales et familiales et d'actualiser le développement et la consolidation d'un réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence* » .

C'est pour cette association qu'a été conçu, à l'origine, un guide d'intervention auprès des hommes pour prévenir l'homicide conjugal<sup>1</sup>.

Dans ce guide, les auteurs proposent un outil d'appréciation du risque d'homicide conjugal (Outil d'appréciation du risque d'homicide conjugal en **annexe n° 3**). Il permet de prendre en compte, les divers éléments de risques présents, dont découlent le niveau d'importance du risque d'homicide (présent, aggravé, imminent), les éléments précipitants, les éléments de protection et enfin les stratégies d'interventions pour le.a professionnel.le en matière de prévention de l'homicide conjugal.

Il me semble intéressant pour les professionnel.le.s d'avoir une « feuille de route » sur cette question, notamment sur la gestion concrète du risque en fonction du niveau de risque évalué.

Je ne saurais dire si cet outil serait complètement adapté à la pratique d'un.e CCF accompagnant des auteurs de violences conjugales. Je retiens cependant qu'au travers de ce guide, l'accent est mis sur l'accueil des propos d'homicides et des émotions qui y sont rattachées. Je note aussi que l'intervenant.e est invité.e à explorer à quels besoins le participant veut répondre en commettant un homicide, et à construire avec la personne des stratégies de sécurité pour elle et son entourage. La posture adoptée semble donc plutôt compatible.

## 2. Le groupe de parole

Lors de mon stage, j'ai eu l'opportunité d'assister à une séance de groupe de parole pour les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. Le modèle utilisé est celui proposé par « Option, une alternative aux violences conjugales » (Broué et Guevremont, 1999). Il a également été adapté en Suisse au sein du service ViFA (Violence et Famille).

Dans un article dédié, Suzanne Lorenz de l'institut social de santé en Suisse, et Christian Anglada, membre du service ViFA, présentent une étude afin de présenter les différents profils des participants et de vérifier si les principaux objectifs de l'intervention sont atteints.<sup>2</sup> Cet article expose le modèle qui s'articule en trois phases : un entretien téléphonique, une série d'entretiens individuels, et le travail de groupe étendu sur 21 séances.

Sans entrer trop en détails dans l'étude, il apparaît que le format d'intervention en groupe facilite le travail de dévoilement de l'auteur concernant les épisodes violents. Toujours selon l'article, les participants mettent en parole les épisodes de passages à l'acte et les stratégies de contrôle sur la victime. Le dévoilement en présence de tiers rend l'événement violent « public » et le fait exister symboliquement. Cela correspond au premier niveau de responsabilisation. Le travail de groupe est aussi porteur du processus d'identification au groupe et permet aux participants de se sentir moins seuls.

---

1 Christine Drouin, Jocelyn Lindsay, Myriam Dubé, Mario Trépanier, Daniel Blanchette, Intervenir auprès des hommes pour prévenir l'homicide conjugal, Mai 2012, Publ. en collab. avec: à cœur d'homme- réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence.

2 Suzanne Lorenz et Christian Anglada - Favoriser le changement chez les auteurs de violence dans le couple : le rôle du travail de groupe - A periodical of FESET/Revue de FESET - Journal européen de l'éducation sociale, p.73-89.

### *a/ Déroulement du groupe de parole expérimenté*

Les hommes participants ont préalablement signé un protocole qui fixe les objectifs et le cadre du groupe. Ils souscrivent aux objectifs visant à cesser toute violence physique et à diminuer les autres formes de violences, à l'apprentissage de l'identification et de l'expression des émotions, à reconnaître l'étendue du système de contrôle instauré, à reconnaître l'impact des violences sur sa famille et à modifier les idées qui servent à justifier le recours à la violence.<sup>1</sup>

Par ailleurs, le protocole établit les engagements des participants concernant leur présence aux séances, leur présentation sans emprise sous toxiques, la non agression des autres participants, et le principe de confidentialité à l'exception de la mise en danger d'autrui ou de soi-même.

Le groupe est ouvert, ce qui signifie que de nouveaux participants peuvent être intégrés à tout moment. Cette possibilité m'a questionnée au début. Je me suis demandée si cela ne risquait pas de fragiliser la confiance existante entre les membres. Or, sur ce point, l'étude de Lorenz et Anglada révèle que « le fait que le groupe soit ouvert offre aussi la possibilité de se comparer aux autres. Les nouveaux arrivants prennent ainsi conscience de leur comportement et de la possibilité de changer. Alors que ceux qui ont suivi plusieurs séances apprécient leur évolution (Anzieu & Martin, 2000 ; Anglada, 2004 ; LIDSAY & al., 2006 ; Guevremont & Pronovost, 2007, ; Chovanec, 2009) Ceci favorise l'engagement dans le travail de groupe) ».

Les participants et l'animateur se réunissent autour d'une table ovale. L'animateur aborde un premier thème et fait un tour de table, proposant à chacun de s'exprimer. Les participants donnent leurs avis ou exposent une situation qu'ils ont vécue en rapport avec le thème. L'animateur reformule les propos exprimés en favorisant l'expression des émotions et des besoins inhérents aux situations exposées par les participants. La discussion amenant souvent un autre thème soit naturellement, soit sous l'impulsion de l'animateur, la séance continue de la même manière, jusqu'à la conclusion. Concernant le déroulement de la séance observée, elle s'apparente donc plus à un échange, qu'au cercle Prodas très structuré étudié en formation.

Cependant, ce format d'échange m'a semblé rejoindre le principe d'éducation populaire. En effet, l'animateur ne propose pas une définition unique d'un concept, mais invite à la réflexion commune et à la démarche de co-construction autour des sujets proposés.

Par ailleurs, je remarque que les participants se posent des questions entre eux, se donnent des conseils, et des stratégies pour faire face à une situation à risque pour eux, lors des fêtes de fin d'années, par exemple, qui est une période particulièrement propices aux violences intrafamiliales. Certains ont partagé leurs angoisses nocturnes liées à la séparation qu'ils viennent de vivre, leurs sentiments de solitude. J'ai pu constater une solidarité, un soutien partagé aux travers des échanges, et il m'a semblé que le format de groupe était porteur dans la démarche de changement qu'ils traversaient.

### *b/ Constitution des groupes de parole*

Selon la théorie, il existe plusieurs profils de participants aux groupes. N'étant pas tout à fait à l'aise avec les catégorisations, je ne rentrerai pas dans le détail de ces différents profils.

Cependant, il me paraît important d'aborder la constitution des groupes de paroles. Un équilibre doit être recherché dans la constitution du groupe par rapport à l'état de cheminement de chaque participant.

En effet, si le groupe est essentiellement composé de personnes ne voyant pas le problème dans leur comportement, ou de personnes qui responsabilisent uniquement le conjoint.e dans les actes de

---

1 Source : Protocole de participation au groupe de parole destiné aux auteurs de violence organisé par l'APEX.

violences perpétrés, l'évolution du groupe sera difficile. Il faut donc veiller à l'équilibrer en intégrant celles qui sont plus avancées dans le processus de responsabilisation et la démarche de changement. Le format ouvert du groupe facilite cet équilibre (nouveaux/anciens).

Le temps des entretiens individuels permettra d'identifier le « profil » des personnes et servira donc de base pour équilibrer la constitution des groupes.

### *c/ Outils pédagogiques envisagés en travaux de groupes*

Lors des séances de groupes des outils peuvent être utilisés auprès des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. Ces supports permettent d'aborder d'une autre manière les problématiques et les enjeux des violences conjugales. Je tiens, dans cette partie, à en exposer quelques uns que j'ai trouvé intéressants.

« **FRED et Marie** » : Le court-métrage belge « Fred et Marie »<sup>1</sup> est par exemple utilisé auprès des auteurs par l'intervenant que je suis lors de mon stage à l'Apex. Dans ce film de 15 min, le.a spectateur.ice est plongé.e dans le quotidien d'un couple hétérosexuel entre 30 et 40 ans. Tout le long des scènes, Fred dévalorise Marie, la critique, l'intimide, la culpabilise, lui interdit d'inviter son amie au dîner qu'ils organisent pour fêter leur 5 ans de vie commune..., en alternant avec des moments de chaleur, de mots gentils et de mots d'amour. Ce balancement constant entre le chaud et le froid des attitudes de Fred envers Marie, fait apparaître la violence psychologique et la domination qu'elle subit au quotidien. Il me semble que ce support est un outil éclairant pour aborder la question des violences psychologiques auprès des auteurs.

Elle pourra permettre aux participants de travailler à identifier les manifestations de cette forme de violence, de faire des liens avec leurs propres comportements, mais aussi d'aborder la question de l'impact sur la victime.

De plus, la violence physique n'étant pas illustrée dans le premier volet du court métrage, cela peut aussi permettre à mon sens d'éviter de « braquer » les participants au groupe. En effet, j'ai pu recueillir des témoignages évaluant certains supports audiovisuels illustrant des scènes d'une grande violence physique sur la victime. Les participants ne se reconnaissaient pas ou peu dans le rôle joué par le « mari violent », jugé trop caricatural et donc trop éloigné de leur situation. Il me semble que les outils proposés doivent pouvoir permettre l'identification du spectateur dans le rôle de l'auteur, le cas inverse risquant de maintenir l'état de déni face aux violences perpétrées.

**Atelier d'auto-hypnose** : A l'Escale, lieu spécifique d'accueil des victimes de violences conjugales de l'Apex, je rencontre également une hypnothérapeute ericksonnienne. Elle propose des séances aux victimes pour soutenir leur reconstruction.

Lors des échanges, celle-ci expose la possibilité de proposer des ateliers d'apprentissage de l'auto-hypnose en groupe destinés aux auteurs de violences. Cet apprentissage pourrait offrir l'opportunité d'avoir des moments à soi et également intervenir dans la construction de stratégies alternatives à la violence lorsque des émotions désagréables surviennent. De plus, la professionnelle souligne que ces états d'auto-hypnose peuvent être fait en toute discrétion, et n'exigent pas de l'exposer aux autres. Cela peut être un outil pratique facilitant la gestion de ses émotions, notamment pour les personnes présentant des difficultés à exprimer leurs émotions et leurs besoins, et/ou pour ceux.elles qui ont des difficultés à demander une aide extérieure. Cette proposition m'a semblé intéressante bien que je ne dispose d'aucune observation en pratique et que la question de cet atelier n'a pas été plus amplement creusée en pratique pour l'heure. Je suppose que ce type d'outil ne captera pas l'attention de tous les participants. Cependant, je vois surtout cette piste comme une « graine » plantée dans l'optique d'apporter du soin à son propre bien-être intérieur et mental, et je ne pense pas que cela puisse être totalement inutile.

---

1 FRED et Marie Fédération Wallonie-Bruxelles, Déborah Kupperberg, Vidéo, 2011 <http://www.fredetmarie.be/>

## **5 conseils pour gérer sa violence pendant le confinement & après... :**

Durant la période de confinement, Jerry Hyde, psychothérapeute et réalisateur anglais, propose un format vidéo de 8 minutes exposant « 5 conseils pour contenir et gérer votre violence »<sup>1</sup>. Jerry Hyde a travaillé pour une association féministe pendant 7 ans auprès d'hommes condamnés pour violences domestiques, et depuis de nombreuses années maintenant, il anime des groupes d'hommes sur les thèmes de la vulnérabilité, et de la masculinité. Il a d'ailleurs co-réalisé un long métrage documentaire avec Mai Hua sur ces groupes<sup>2</sup>.

Le procédé qu'il propose dans ce format face caméra se décompose en ces 5 grands éléments suivants :

1. Reconnaître mon ressenti,
2. Porter mon attention et reconnaître les sensations physiques de ma colère montante,
3. Remarquer lorsque que j'objective mon partenaire (pensées déshumanisant l'autre),
4. Reconnaître qu'agir violemment est une décision qui vient de moi, et non une conséquence incontrôlable de mon agacement et/ou de l'attitude de l'autre,
5. Prendre un temps mort.

Chaque étape est développée au moyen d'exemples, de ressentis et de situations décortiquant le processus qui mène à prendre la décision d'agir violemment envers son.sa partenaire. Il me semble que ce support vidéo est très riche et pertinent à plusieurs égards.

Il invite l'auteur à se questionner sur les émotions qu'il ressent en amont du passage à l'acte, à l'identification des signes physiques qui se manifestent en lui en rapport avec ses émotions, à déconstruire le chemin mental parcouru déclenchant l'acte violent (déshumanisation, objectivisation du partenaire). Il invite également à déconstruire les représentations du « pétage de câble », de l'agir en réaction et du passage à l'acte incontrôlable, et réinvesti la personne en tant qu'acteur dans ses prises de décisions. Enfin, il propose des pistes de stratégies alternatives à la violence, qui peuvent également être partagées avec son.sa partenaire.

En tant que CCF, je considère que cette vidéo serait un bon support pédagogique à présenter aux travaux de groupe de parole ou de stage de responsabilisation, afin d'engager ensuite un échange avec les participants.

## **Support photos thématiques**

L'enquête de terrain a révélé les thématiques les plus fréquemment abordées au cours de l'accompagnement des auteurs de violences conjugales. Parmi celles identifiées, on retrouve notamment la vie de couple, la parentalité et la famille (respectivement 18/18, 16/18 et 14/18 réponses).

Lors du visionnage du reportage documentaire « La maison des hommes violents », le spectateur est témoin d'une scène de travail groupe menée par le centre Clotaire en lien avec le programme du Home des Rosati, où les auteurs sont conviés à choisir deux photographies issues de journaux (une représentant le couple, une représentant la famille) parmi celles disposées sur une table. Ils sont ensuite invités à s'exprimer sur leur choix, sur ce que ces photos leur évoquent, et à décrire leurs actions pour nourrir leur vie de couple.

Dans cet exercice, j'apprécie particulièrement le fait de proposer aux participants de partir de représentations symboliques. Il me semble que cela peut permettre, dans le premier temps, une certaine prise de recul par rapport à sa propre situation, et de convoquer la question des besoins

---

1 5 tips to managing and containing your violence during and after lockdown. Jerry Hyde [Vidéo] sur Youtube 2020, Version doublée en français disponible sur <https://www.facebook.com/maihua.fr/videos/1681590331978756/>

2 « Meetings with remarkable men » de Mai Hua et Jerry Hyde.

dans le couple et de la famille, puis de pouvoir faire des liens avec ce qui est vécu, et/ou ce que le participant pourrait vouloir souhaiter et mettre en place à l'avenir. Par ailleurs, ce type d'exercice revêt un caractère ludique, ce qui à mon sens peut participer à faciliter le dévoilement des participants.

#### *d/ Un PRODAS pour les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ?*

Au cours de la formation de CCF, je découvre et me forme au PROgramme de Développement Affectif et Social (PRODAS).

Il s'agit initialement d'un « programme québécois de prévention précoce qui vise à favoriser le bien-être et prévenir les violences en développant les compétences psychosociales. Testé à grande échelle dans les années 1980, ses objectifs font aujourd'hui partie intégrante de la pédagogie québécoise [...]. Il est conçu pour aider les personnes à se comprendre et se respecter elles-mêmes pour ensuite comprendre et respecter les autres. Il vise à favoriser l'autonomisation et la responsabilisation »<sup>1</sup>.

Il s'organise sous forme de cercle de parole porté par l'animateur. Les participants sont invités s'ils le souhaitent à partager l'expression de leurs ressentis.

Ce programme a été adapté en France par le Planning Familial des Bouches du Rhône en direction de l'Éducation Nationale, le public visé est donc celui des collèges et lycées.

Au regard des ambitions de ce programme, il serait intéressant d'adapter une construction de séances au public adulte des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. De plus, cet outil permet de proposer un travail sur des thèmes qui retracent les enjeux évoqués précédemment : émotions/besoins, connaissance de soi, conflit/violences, genre, stéréotypes, autonomie...

### **C) Des résultats encourageants**

L'approche étudiée au travers de l'étude de terrain, observée en stage et lors de mes recherches, et développée au cours de ce mémoire saurait-elle prévenir la récurrence efficacement ?

L'étude de terrain révèle qu'en moyenne, sur 10 auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, presque la moitié opèrent un réel changement selon les intervenant.e.s qui les accompagnent.<sup>2</sup>

Je remarque également que le dispositif du Home des Rosati compte des résultats édifiants. En effet, d'après les statistiques, depuis 2008, seulement 8 à 10% de récurrence est retenue pour les personnes ayant déjà eu une obligation de suivi au Centre Clotaire.<sup>3</sup> La décision de l'État de créer 30 centres supplémentaires sur le territoire, inspirés de ce modèle est donc une bonne nouvelle pour la prévention des violences conjugales dans son volet « accompagnement des auteurs ».

---

1 <https://prodas-cerclemagique.org/>

2 Moyenne obtenue au regard des résultats de la question n°27 de l'enquête de terrain.

3 Chiffres issus de la présentation du Centre Clotaire à la Conférence d'Alès du 18 juin 2019, page 24/39.

#### **IV. LES LIMITES DE L'ACCOMPAGNEMENT DU.DE.LA CONSEILLER.ERE CONJUGAL.E ET FAMILIAL.E**

Après avoir exposé les différents axes d'accompagnement des CCF liés aux problématiques des auteurs de violence au sein du couple, je tiens à présent à aborder la question des limites de leur action.

Cette dernière partie parcourra donc les questions des limites du Conseil Conjugal et Familial à plusieurs niveaux : Tout d'abord ses limites dans son champs d'action, qui mèneront à aborder le nécessaire travail en réseau pluridisciplinaire (A) pour accompagner les auteurs de violences conjugales. Je tiens également à évoquer les limites que je qualifierai « d'institutionnelles », souhaitant exprimer de la rareté des CCF dans le paysage de ces accompagnements (B). Enfin, je traiterai des limites humaines, j'entends par là les risques inhérents à l'accompagnement des auteurs de violences pour le.a CCF d'un point de vue psychique (C).

##### **A) Un accompagnement nécessairement global et pluridisciplinaire**

Au travers de mon étude, j'observe que la problématique des violences dans le couple et la famille peut dévoiler de nombreuses ramifications. Bien évidemment, celles-ci dépassent le seul champ d'action du.de la CCF, et par conséquent, je m'interroge sur l'étendue du réseau de professionnel.le.s qui intervient auprès des auteurs de violences. Si j'ai déjà des hypothèses sur les principaux.ales professionnel.le.s constituant ce réseau, je souhaite en vérifier la véracité dans la pratique et enrichir celles ci.

Cette analyse me servira de base pour identifier un réseau adapté, le plus complet possible, quelque soit mon territoire d'exercice. En effet, à mon sens, l'une des limites du.de la CCF est aussi l'une de ses missions : Le.la CCF n'est pas omniscient et doit être en capacité d'orienter la personne vers des professionnel.le.s adaptés à ses besoins.

L'enquête de terrain menée m'a permis d'identifier les principaux.ale.s professionnel.le.s de ce réseau. « Tout au long de votre accompagnement, vous travaillez en réseau avec les services suivants sur votre territoire :

- Services judiciaires ( Police, SPIP CPIP) : 18/18 réponses
- Addictologues : 15/18 réponses
- Psychiatres : 14/18 réponses
- Psychologues : : 14/18 réponses
- Eductateur.rices.s spécialisé.e.s : 10/18 réponses
- Assistant.e.s sociaux.ales : 9/18 réponses
- Médecins généralistes : 5/18 réponses
- Conseiller.ère.s conjugaux.ales et familiaux.ales : 2/18 réponses
- Médiateur.ice.s : 1/18 réponses
- Services de la protection de l'enfance service médiatisé pour rencontre enfant : 1/18 réponses
- France victime : 1/18 réponses
- Mandataire.s judiciaire.s à la protection des majeurs pour les auteurs sous tutelle » : 1/18 réponses

Comme je m'y attendais, les services judiciaires travaillent très fréquemment en lien avec les intervenant.e.s interrogés. Je rappelle en effet que dans la majorité des cas, la rencontre avec les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales fait suite à une obligation de soin, qui fera l'objet d'un suivi par un.e conseiller.ère d'insertion et de probation (CPIP). Cette rencontre peut également faire suite au prononcé d'une mesure alternative aux poursuites par le.a Procureur.e (composition pénale, rappel à la loi, stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple). Dans ces cas, le.la CCF pourra attester de la présence ou de l'absence de l'auteur aux entretiens, aux groupes de paroles, et/ou aux stages de responsabilisation. Il n'est pas question de produire des comptes-rendus de ce que l'auteur exprime lors des rencontres, conformément au caractère confidentiel du cadre de l'accompagnement. Cependant, comme déjà souligné, cette confidentialité doit être révoquée si l'auteur confie des faits de violences sur mineurs, ou une mise en danger imminente d'autrui.

Les addictologues font également très fréquemment partie du réseau de professionnel.le.s accompagnant les auteurs de violences au sein du couple et de la famille. En effet, dans de nombreux témoignages, la question de l'addiction est soulevée. Sans qu'elles puissent être la cause des violences, l'addiction et la consommation de substances en amont ou pendant les violences sont souvent relevées. Il me semble donc essentiel de pouvoir apporter de l'information sur cette question et orienter vers des spécialistes en addictologie lorsque la personne en fait la demande, notamment vers des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Dans le cadre de mon stage à l'APEX, j'ai observé qu'il était systématiquement demandé à la personne reçue en entretien si elle souffrait d'addictions et si celle-ci avait consommé de l'alcool au moment des violences. A mon sens, ces questions permettaient d'ouvrir le dialogue sur ce sujet. Par ailleurs, lors d'un entretien, j'ai rencontré une personne qui avait été orienté à l'APEX par un CSAPA, pour ses problématiques de violences au sein de son couple. La personne est donc accompagnée en parallèle de son suivi pour ses addictions.

Au travers de mes observations de stage, je rencontre également une personne qui sera finalement orientée vers un Centre Médico Psychologique dans le cadre de ses obligations de soins. Le travail proposé par l'association n'aurait su répondre aux besoins de la personne pour le moment, en effet celle-ci semblait nécessiter un suivi plus approfondi auprès de psychiatres et de psychologues.

## B) Accompagnement des auteurs, où sont les CCF ?

Les retours de l'enquête m'ont permis de mettre en lumière le nombre restreint de conseiller.ère.s conjugaux.ales et familiaux.ales qui œuvrent dans l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. En effet, les participant.e.s à l'enquête ne comptent aucun.e CCF, et seulement 2 participant.e.s sur 18 disent travailler en lien avec des CCF au cours de leur accompagnement.

J'éprouve une certaine incompréhension face à ce constat. Je crois en effet que le.la CCF a toute sa place dans ce type d'accompagnement au regard de ses missions et de son approche posturale, comme j'ai à cœur de le démontrer tout au long de ce mémoire.

Il ne s'agit pas de remplacer les professionnel.le.s déjà en charge de ce type d'accompagnement, mais bien de proposer une force complémentaire dans le combat à mener pour la lutte contre les violences au sein du couple et de la famille. Car comme le souligne l'enquête, cet accompagnement et la question des violences en général, ne saurait se limiter à une prise en charge unique mais bien pluridisciplinaire et en réseau de compétences.

D'autre part, j'aspire à ce que le référentiel métier du conseil conjugal et familial puisse expliciter la possibilité d'intervenir auprès des auteurs afin de mettre en évidence la nécessité d'une action globale de la profession au sujet des violences au sein du couple et de la famille.

### C) La prévention en direction de l'accompagnant

Au travers de mes recherches et de mes observations sur l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, je me questionne sur les ressources dont disposent les intervenant.e.s du point de vue de leur position d'aidant.e.s.

En effet, lors de la formation en CCF au sein Planning Familial, j'apprends qu'il est très compliqué d'adopter une posture empathique si j'ai moi même besoin d'empathie.

Or, les récits sur le long terme des violences exercées et/ou vécues par les personnes accompagnées, me semble très susceptible de stimuler chez moi des émotions fortes, et/ou de réactiver des traumas ou des expériences antérieures qu'ils soient conscients ou inconscients.

Je rappelle que le concept d'empathie signifie littéralement en grec « sentir avec ».

Cette posture est-elle pérenne à long terme et sans risque pour l'aidant.e et donc par extension pour le.la CCF ?

Dans son article « La fatigue compassionnelle chez les intervenants qui transigent avec la violence familiale et conjugales » Janine Corbeil<sup>1</sup> rencontre des professionnel.le.s intervenant auprès d'auteur.es de violences depuis plusieurs années afin d'évaluer le degré de fatigue de compassion auquel ils.elles sont confronté.e.s. Elle donne également plusieurs précisions et pistes à ce sujet.

Sans rentrer dans une étude très avancées du point de vue médical, il m'est apparu important de souligner ce risque inhérent pour le.la CCF en prise avec les problématiques de violences conjugales et intrafamiliales et de donner quelques axes de prévention.

Tout d'abord, elle souligne que d'après Carl Rogers l'empathie est une qualité essentielle dans la relation avec le client, mais c'est aussi « une condition de malaise psychologique du soignant qu'il est impérieux de surveiller ». Elle étudie le risque de « fatigue de compassion » (Joison 1992), également appelé « réaction post-traumatique secondaire » auquel sont exposés « ceux qui sont capable d'empathie et ceux dont la vie professionnelle confronte de façon incessante à des expériences traumatiques chez leurs clients »<sup>2</sup>.

L'étude menée auprès de ces groupes d'intervenant.e.s révèle plusieurs conditions qui concourent à augmenter leur stress. En voici un résumé :

- avoir trop peu de collègues avec lesquels échanger ou ventiler
- l'absence de répit dans le travail (exemple : rencontrer « des cas moins lourds ou de nature différente »)
- l'absence de groupe de pairs permettant d'échanger sur les cas rencontrés ou sur des sujets plus légers

---

<sup>1</sup>Psychologue diplômée de l'Université de Montréal, formée au psychodrame et à la dynamique des groupes en France, formée en approche humaniste auprès de Carl Rogers au « Client Centered Therapy » de l'Université de Chicago. Fondatrice et directrice d'une école de formation à la Gestalt à Montréal. Elle offre de la supervision pour la thérapie individuelle et la thérapie de groupe.

<sup>2</sup> Janine Corbeil « La fatigue compassionnelle chez les intervenants qui transigent avec la violence familiale et conjugale », revue Québécoise de Gestalt, volume 6 et publiée dans « Intervenir auprès des conjoints violents, sous la direction de Jacques broué et Clément Guévremont, 1999.

- l'absence ou le manque de disponibilité d'amis
- le manque de soutien du.de la conjoint.e capable d'écoute

Janine Corbeil propose ensuite un résumé des recommandations préventives que préconise Janet Yassen<sup>1</sup> (1995). En voici un tableau synthétique :

| Du point de vue physique | Du point de vue psychologique  | Du point de vue social | Du point de vue professionnel   |
|--------------------------|--|------------------------|---|
| Exercice physique        | Équilibre de vie (travail/loisirs)   | Demande d'aide         | Équilibre dans la nature des cas rencontrés, dans la variété des types d'activités professionnelles |
| Soins du corps           | Relaxation, méditation   | Activisme social       | Respect des frontières (temps de vie professionnel et personnel)                                    |
| Visualisation active     | Contact avec la nature   |                        | Réalisme et humilité  |
| Sommeil suffisant        | Développer des habiletés spécifiques (affirmation, technique de réduction du stress) |                        | Supervision, thérapie, consultation, formation  |
| Alimentation saine       | Présence à soi   |                        |   |
|                          | Humour (capacité à ne pas se prendre trop au sérieux)                                |                        |   |

Il me semble important d'aborder la question d'une prévention en direction des intervenant.e.s eux.elles même, travaillant auprès d'auteurs de violences conjugales et intrafamiliales.

En effet, du point de vue de ma posture professionnelle, j'ai à cœur de pouvoir accompagner les personnes rencontrées en donnant le meilleur de moi même. Mais, dans cette optique, je ne saurais ignorer les risques inhérents à ma pratique future, et je tiens à connaître les moyens de m'en prévenir au mieux, ainsi qu'à nourrir mes ressources.

La supervision, le travail psychologique personnel, le travail en équipe sont des ressources qui ont d'ailleurs été mentionnées par les répondant.e.s à l'étude de terrain.

<sup>1</sup> Yassen, J. (1995). Preventing secondary traumatic stress disorder. In C. R. Figley (Ed.), Brunner/Mazel psychological stress series, No. 23. Compassion fatigue: Coping with secondary traumatic stress disorder in those who treat the traumatized (p. 178–208). Brunner/Mazel.

## CONCLUSION

Pour conclure ce mémoire professionnel, je souhaite revenir à la problématique initiale qui était : « Autour de quels enjeux et au travers de quels outils, le.la CCF peut accompagner des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, dans une approche de prévention de la récurrence ? »  
Face à cette problématique, mon hypothèse de départ était que le.la CCF est un.e professionnel.le adapté.e à l'accompagnement des personnes rencontrant des problématiques d'exercice de la violence au sein de son couple et/ou de sa famille.

Afin de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse j'ai recherché à déterminer les principaux enjeux propres à ces situations et ce public, et les éléments de réponses que le.la professionnel.le pouvait apporter tant dans sa posture que dans les outils qu'il.elle pourrait employer. Le préalable étant que le champ d'action de la profession recouvre le thème des violences conjugales. Il s'avère que tout au long du développement, l'hypothèse de départ s'est confirmée.

Cette démonstration a été rendue possible par la confrontation à la pratique en stage, et par le recueil d'expériences de ceux qui travaillent déjà à l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, au travers de l'enquête de terrain.

J'ai été très inspirée par le travail que propose l'APEX et l'association « Option : une alternative à la violence conjugale » qui proposent à mon sens un accompagnement fondamentalement animé par l'écoute, l'empathie et la qualité de la relation entre l'aidant et l'aidé. J'aspire profondément à inscrire ma pratique future en ce sens.

Si l'enquête de terrain a révélé que les CCF ne font pas grandement partie du paysage de l'accompagnement des auteurs de violence aujourd'hui en France, j'espère que ce travail pourra participer à la démonstration de la pleine légitimité de la profession dans ce domaine, et de l'intérêt de s'y engager pour la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Je tiens également à souligner que si ce mémoire a été principalement axé sur l'accompagnement d'un public de genre masculin, il n'est en aucun cas une négation du besoin d'accompagner également les femmes auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. Je souhaite d'ailleurs approfondir ce sujet en stage, afin de déterminer si il en existe des spécificités conditionnées par des représentations propres au statut social du genre féminin.

Le travail proposé a été profondément impulsé et nourri par cette année et demie de formation en Conseil Conjugal et Familial au sein du Planning Familial de l'Hérault.

En effet, grâce à l'apprentissage des compétences, de la posture, des connaissances inhérentes à la profession, la formation que j'ai suivie m'a apporté des nouvelles clefs de lecture et de compréhension de l'humain et donc également de moi-même. Celles-ci m'ont permis de prendre confiance dans la pertinence de traiter de l'accompagnement des auteurs lorsque que j'ai pu douter de l'accueil qui serait réservé à ce sujet.

Ce travail est venu conforter ma conviction initiale, qu'il n'existe pas de personne intrinsèquement mauvaise, que comme je l'ai appris en formation au travers des postulats de Carl Rogers, « tout être humain est par nature bon, social et créatif ». En effet, ceux que j'ai pu rencontrer au cours de mon stage, ceux que j'ai pu entendre et lire au travers de témoignages médiatisés, ceux que j'ai connus dans ma vie personnelle, étaient pétris des mêmes émotions et des mêmes besoins propres aux êtres humains. J'espère que ce travail pourra contribuer à faire tomber le mythe du monstre apathique au

profit d'un cheminement où l'aide est offerte pour le mieux être avec soi et l'autre, et le mieux vivre dans ses relations.

Enfin, je souhaite parachever mon propos en exposant l'ouverture proposée par l'étude de terrain. En effet, les participant.e.s à l'étude ont été invités à proposer des axes d'améliorations<sup>1</sup> des accompagnements proposés, au regard de leur expérience. Cette question visait à permettre aux professionnel.le.s d'exprimer les besoins et les manques majeures rencontrés dans leur travail auprès des auteurs mais aussi dans le traitement des violences conjugales plus largement.

Les réponses recueillies mettent en évidence la nécessité de travailler en prévention, notamment auprès des jeunes. Il est également proposé d'augmenter l'offre de suivi psychologique individuel des auteurs et/ou du couple et/ou de la famille ; et d'en favoriser l'accès en les rendant gratuits. Enfin, il apparaît comme primordial de mobiliser tous les acteurs de terrain (forces de l'ordre, services judiciaires, psychiatres, psychologues, assistant.e.s sociaux.les, éducateur.rice.s spécialisé.e.s, partenaires...etc.). Cette mobilisation importerait particulièrement par la formation de ces derniers aux repérages des violences conjugales, et plus spécifiquement de ceux présents au sein des écoles, crèches, collèges, lycées, milieux sportifs.

---

1 Question n° 15 de l'enquête de terrain disponible en annexe n°1 du mémoire.

## BIBLIOGRAPHIE

- Stephen B. Karpman. Fairy tales and script drama analysis. Transactional Analysis Bulletin, 1968, 7(26), 39-43.
- Gremy F., Pissaro B., Propositions pour une politique de prévention, rapport au ministre de la santé - La Documentation Française, Paris, 1982, P.18.
- Gérard Autret, Marie-Jacques Bidan, Maryse Pervanchon, Auteurs de violences conjugales : comprendre et agir, G, Dans Empan 2009/1 (n° 73), pages 98 à 102.
- Christine Drouin, Jocelyn Lindsay, Myriam Dubé, Mario Trépanier, Daniel Blanchette, Intervenir auprès des hommes pour prévenir l'homicide conjugal, Mai 2012, Publ. en collab. avec: à cœur d'homme- réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence.
- Suzanne Lorenz et Christian Anglada - Favoriser le changement chez les auteurs de violence dans le couple : le rôle du travail de groupe - A periodical of FESET/Revue de FESET - Journal européen de l'éducation sociale, p.73-89
- Janine Corbeil « La fatigue compassionnelle chez les intervenants qui transigent avec la violence familiale et conjugale », revue Québécoise de Gestalt, volume 6 et publiée dans « Intervenir auprès des conjoints violents, sous la direction de Jacques broué et Clément Guévremont, 1999.
- Yassen, J. (1995). Preventing secondary traumatic stress disorder. In C. R. Figley (Ed.), Brunner/Mazel psychological stress series, No. 23. Compassion fatigue: Coping with secondary traumatic stress disorder in those who treat the traumatized (p. 178–208). Brunner/Mazel.

## MEDIAGRAPHIE

### Podcasts :

- Des hommes violents, Série documentaire, Mathieu Palain, réalisé par Cécile Laffon, 2019, Les Pieds sur terre, France Culture.

### Films et documentaires :

- La Maison des hommes violents, Marie-Christine Gambart, diffusé en 2019.
- Meetings with remarkable men, Jerry Hyde et Mai Hua, 2019.
- The mask you live in, Jennifer Siebel Newsom, 2015.
- Traquées - Les cyberviolences conjugales, Marinette - femmes et féminisme, Marine Perin, 2020. Disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=xaPE-O44G3s>

### Vidéos :

- 5 tips to managing and containing your violence during and after lockdown, Jerry Hyde , 22 avril 2020, [Youtube] <https://www.youtube.com/watch?v=y2M0I4VcCEg&t=35s>, version doublée en français disponible sur <https://www.facebook.com/maihua.fr/videos/1681590331978756/>

- #Metoo : Adèle Haenel explique pourquoi elle sort du silence, Mediapart, 3 novembre 2019, [Youtube] <https://www.youtube.com/watch?v=QFRPci2wK2Y>
- La Mécanique sexiste, Marine SPAAK, Centre Hubertine Auclert, 23 septembre 2016, [Youtube] <https://www.youtube.com/watch?v=J-INHJTEWuY>
- Sauriez-vous reconnaître des violences conjugales ? (probablement pas), Marine Perin, Marinette – Femmes et Féminisme, 3 juillet 2019, [Youtube] <https://www.youtube.com/watch?v=Ts3Qumj2U5c>

## SITOGRAPHIE

- <https://www.optionalternative.org/>
- <https://www.aceurdhomme.com/>
- <https://www.solidaritefemmes.org/>
- <https://www.violences-conjugales.org/>
- <http://www.fnacv.fr/>
- <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- <https://www.service-public.fr/>
- <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>

## ANNEXES

**ANNEXE 1 :**

**Enquête de terrain**

# Questionnaire à l'attention des intervenants auprès des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales

Madame, Monsieur,

Actuellement en formation de Conseillère Conjugale et Familiale au Planning Familial de L'Hérault, je mène une réflexion sur les modalités d'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. Ce sujet fait l'objet de mon mémoire professionnel. Dans ce cadre, je vous remercie de bien vouloir prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire ci-dessous.

Mathilde AUTRET

**\*Obligatoire**

1. Profession : \*

---

2. Structure/employeur : \*

---

3. 1. Dans quel(s) cadre(s) êtes vous amené à rencontrer les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

Obligation de soins psychologiques dans le cadre du contrôle judiciaire

Stage de responsabilisation pré-sentenciel

Stage post-sentenciel

Volontariat des personnes

Autre :  \_\_\_\_\_

4. 2. Quel(s) type(s) d'intervention(s) proposez-vous aux auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- Entretiens individuels  
 Stage de responsabilisation  
 Groupes de parole

Autre :  \_\_\_\_\_

5. 3. Quels sont les objectifs de vos interventions de manière générale ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- Responsabiliser la personne vis à vis des actes de violences commis  
 Prévenir la récurrence  
 Amener la personne à questionner les stéréotypes de genre  
 Promouvoir l'égalité homme/femme  
 Amener la personne à mieux se connaître soi (reconnaître ses émotions, ses besoins, ses stratégies)  
 Développer l'autonomie de la personne  
 Développer l'empathie pour autrui  
 Sensibiliser la personne au vécu des victimes  
 Éduquer à la relation de couple  
 Accompagner la personne à l'élaboration de stratégies non violentes à soi et aux autres

Autre :  \_\_\_\_\_

6. 4. Votre structure propose t-elle également un suivi des victimes de violences conjugales et intrafamiliales ? \*

*Une seule réponse possible.*

- Oui  
 Non

7. 5. Assurez-vous, vous-même, un suivi des victimes et un suivi des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non

8. 6. Quels sont les thématiques généralement abordées au cours de vos interventions auprès des auteurs de violences conjugales et familiales ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

Vie De Couple

Parentalité

Famille

Sexualité

Gestion de conflit

Sexisme

Enfance des auteurs

Rapports Hommes/Femmes

Gestion des émotions

Lois/Droits

Autre :  \_\_\_\_\_

9. 7. Tout au long de votre accompagnement, vous travaillez en réseau avec les services suivants sur votre territoire : \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- Services judiciaires
- Assistants sociaux
- Éducateurs spécialisés
- Médecins généralistes
- Addictologues
- Psychiatres
- Psychologues
- Médiateurs
- Conseillers conjugaux et familiaux
- Aucun

Autre :  \_\_\_\_\_

10. 8. Si vous proposez des groupes de paroles à destination des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, selon quels critères les personnes peuvent l'intégrer ?

*Plusieurs réponses possibles.*

- La personne dit souffrir de la situation
- La personne se dit responsable des actes commis
- La personne dit souhaiter s'inscrire dans une démarche de changement vis à vis de son comportement
- La personne dit voir dans cet accompagnement une possibilité de changement
- La personne dit souhaiter partager son vécu
- La personne dit souhaiter créer du lien avec d'autres personnes dans une situation similaire à la sienne
- La personne dit être capable, ou souhaite devenir capable, de se remettre en question
- La personne émet une demande claire d'aide et/ou d'accompagnement pour opérer un changement
- Obligation judiciaire

Autre :  \_\_\_\_\_

11. 9. Si vous proposez des groupes de parole, quelles sont les questions posées systématiquement en vue de l'intégration d'une personne au groupe ?

---

---

---

---

---

12. 10. Avez-vous déjà rencontré des difficultés face aux propos tenus par les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, et qui entreraient en contradiction avec vos valeurs propres ou au travail que vous accomplissez ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non

13. 11. Si oui, dans ces cas, quelles ressources avez-vous utilisées / sont à votre disposition, ou aimeriez avoir à disposition ?

---

---

---

---

---

14. 12. Quelle(s) intention(s) personnelle(s) et/ou professionnelle(s) portez vous au cours de vos diverses missions auprès des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- Faire changer les comportements de l'auteur
- Lever le déni de l'auteur face aux faits
- Proposer un espace de confiance et d'expression à la personne en lien avec les faits
- Eduquer l'auteur à la relation de couple
- Respecter vos limites quant aux propos tenus

Autre :  \_\_\_\_\_

15. 13. Chez les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, quels leviers utilisez vous afin de les inviter à se responsabiliser dans les actes commis ?

---

---

---

---

---

16. 14. Aujourd'hui, comment qualifieriez-vous les actions d'accompagnement menées auprès des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales en France : \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- Suffisantes
- Insuffisantes
- Efficientes
- Inefficientes
- Adaptées
- Inadaptées

17. 15. Selon vous, quels axes d'améliorations peuvent être souhaités dans l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ? \*

---

---

---

---

---

18. 16. Selon vous, une approche éducative est nécessaire dans l'accompagnement : \*

*Une seule réponse possible.*

- Pas Du Tout
- Plutôt Pas
- Plutôt Oui
- Absolument

19. 17. Selon vous, une approche de genre (travail sur les représentations sociales entre les hommes et femmes) est nécessaire dans l'accompagnement : \*

*Une seule réponse possible.*

- Pas Du Tout
- Plutôt Pas
- Plutôt Oui
- Absolument

20. 18. Selon vous, une approche centrée sur la personne (écoute active et orientation non directive) est nécessaire dans l'accompagnement :

*Une seule réponse possible.*

- Pas Du Tout
- Plutôt Pas
- Plutôt Oui
- Absolument

21. 19. Selon vous, le non-jugement de la personne est nécessaire dans l'accompagnement proposé : \*

*Une seule réponse possible.*

- Pas Du Tout
- Plutôt Pas
- Plutôt Oui
- Absolument

22. 20. Selon vous, un accueil inconditionnel (accueillir la personne telle qu'elle est ici et maintenant) est nécessaire dans l'accompagnement proposé : \*

*Une seule réponse possible.*

- Pas Du Tout
- Plutôt Pas
- Plutôt Oui
- Absolument

23. 21. Selon vous et votre pratique, quelles sont les qualités indispensables pour intervenir auprès des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ? \*

---

---

---

---

---

24. 22. Disposez-vous d'outil(s) pratique(s) concret(s) permettant d'évaluer le risque (imminent ou non) d'homicide sur le/la conjoint(e) ou l'ex-conjoint(e), par une personne suivie par vous ou vos services ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non

25. 23. Si oui, le(s)quel(s) ?

---

---

---

---

---

26. 24. Disposez-vous d'un protocole particulier établi en cas d'homicide sur le/la conjoint(e) ou l'ex-conjoint(e), perpétré par une personne suivie par vous ou vos services ? \*

*Une seule réponse possible.*

Oui

Non

27. 25. En moyenne combien de temps suivez-vous une personne auteur de violence ? \*
- 

28. 26. Observez-vous une différence de comportement notable et positive entre le début et la fin de votre accompagnement ?

*Une seule réponse possible.*

- Pas du tout
- Plutôt pas
- Plutôt oui
- Absolument

29. 27. Selon vous et votre expérience, sur un panel de 10 personnes auteurs de violences suivis en moyenne, combien opèrent un réel changement ?

*Une seule réponse possible.*

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10

30. 28. Enfin, avez vous des remarques complémentaires concernant l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ?

---

---

---

---

---

---

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms



# Formulaire sans titre

Questions Réponses 18

## 18 réponses



Réponses acceptées



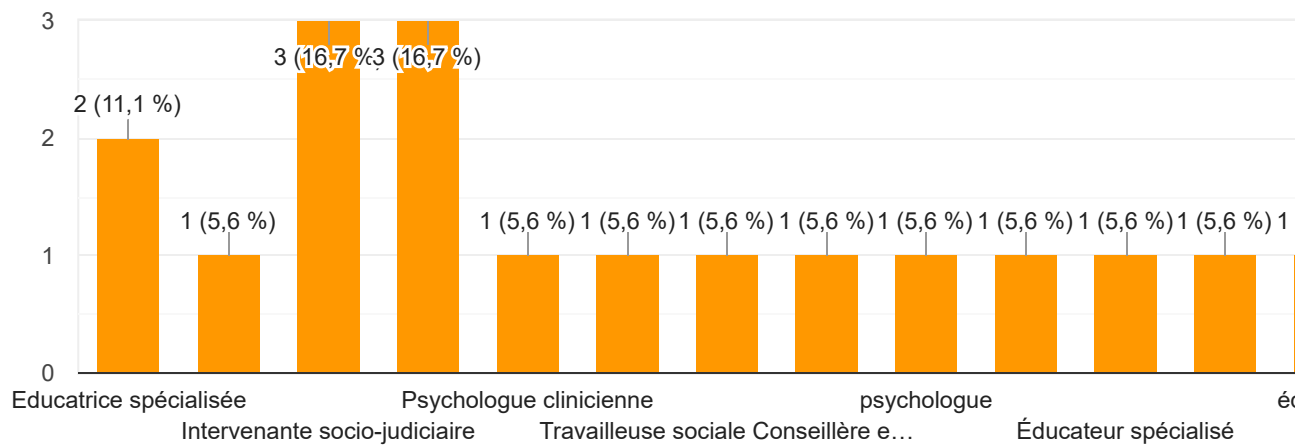
Résumé

Question

Individuel

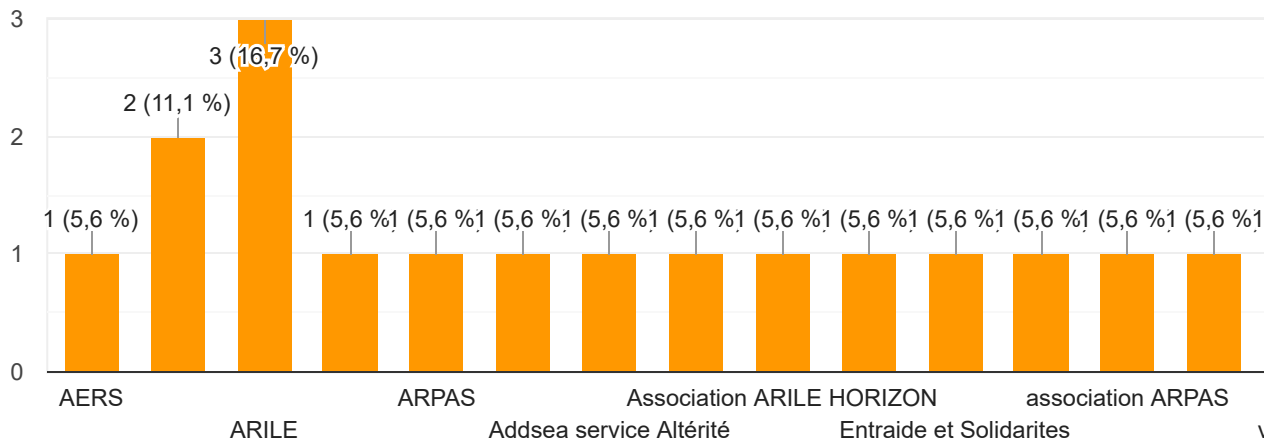
### Profession :

18 réponses



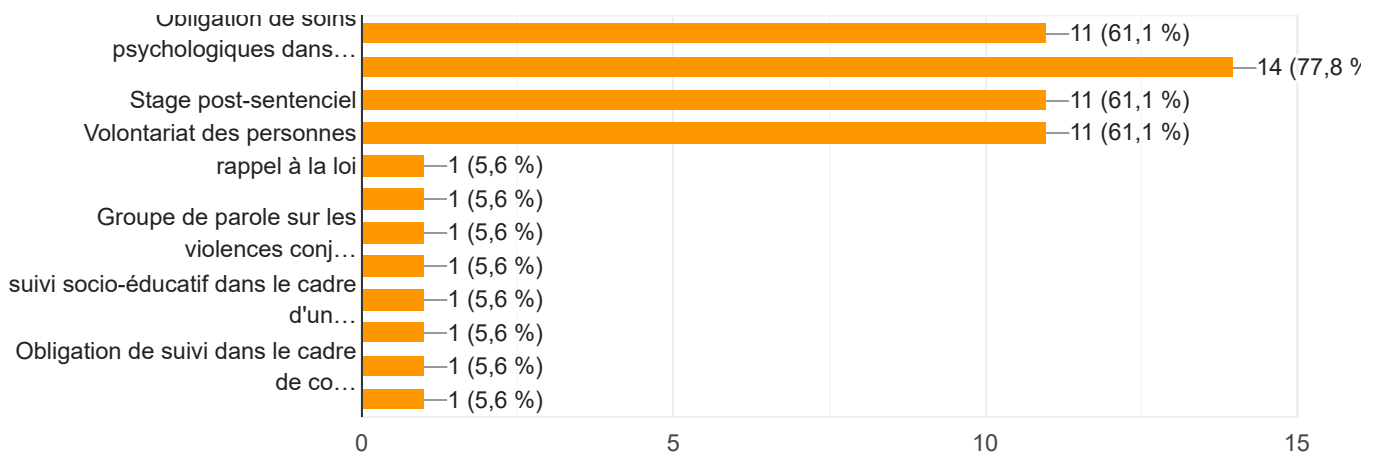
## Structure/employeur :

18 réponses



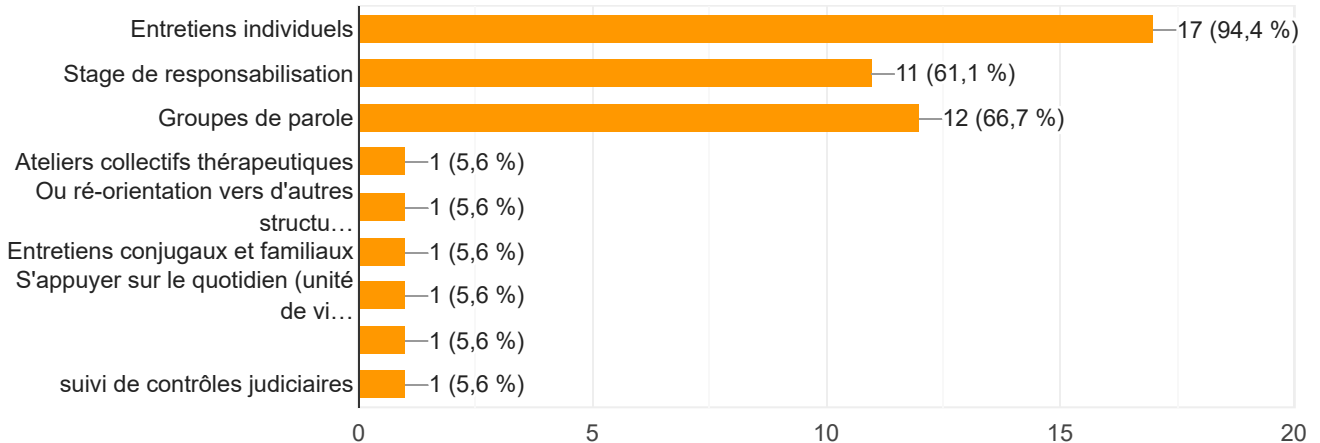
## 1. Dans quel(s) cadre(s) êtes vous amené à rencontrer les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ?

18 réponses



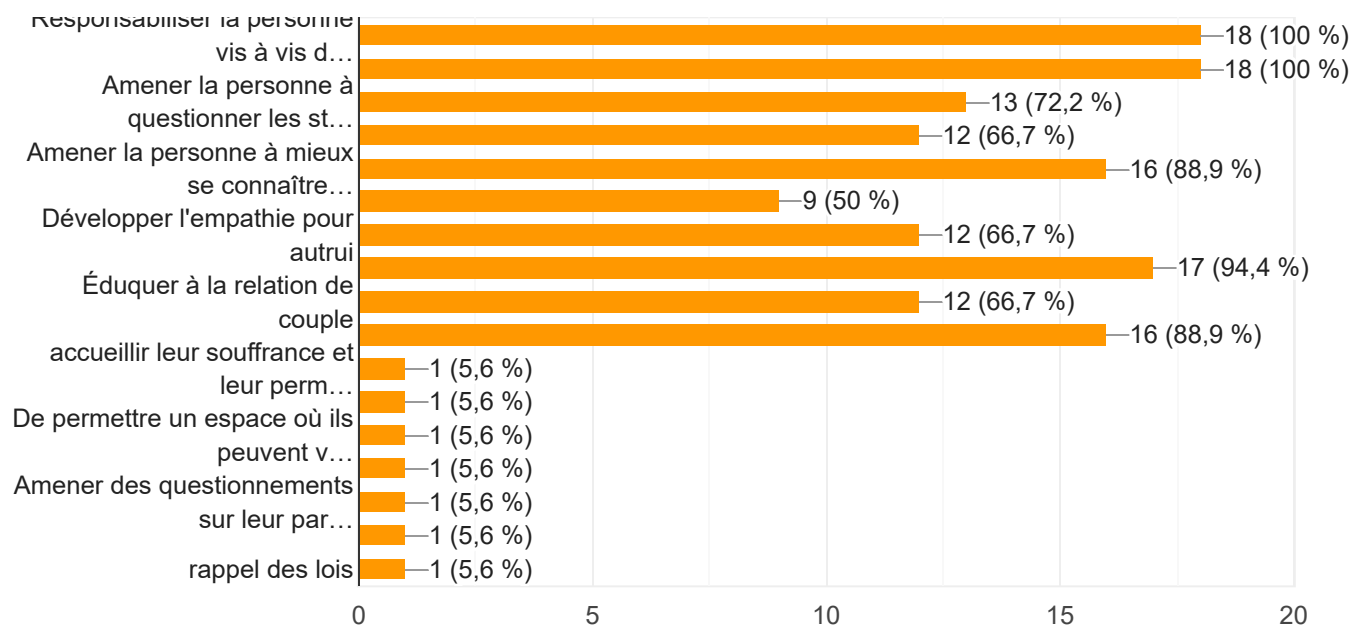
## 2. Quel(s) type(s) d'intervention(s) proposez-vous aux auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ?

18 réponses



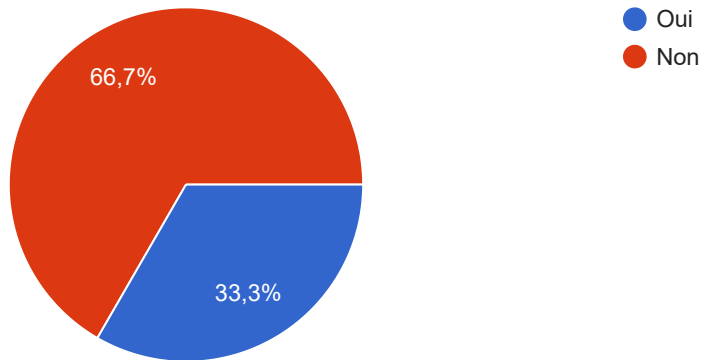
## 3. Quels sont les objectifs de vos interventions de manière générale ?

18 réponses



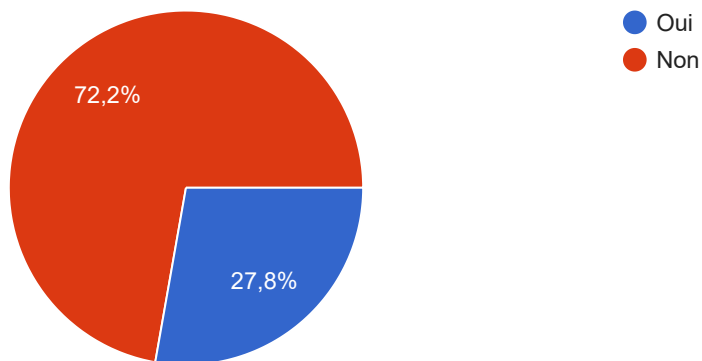
4. Votre structure propose t-elle également un suivi des victimes de violences conjugales et intrafamiliales ?

18 réponses



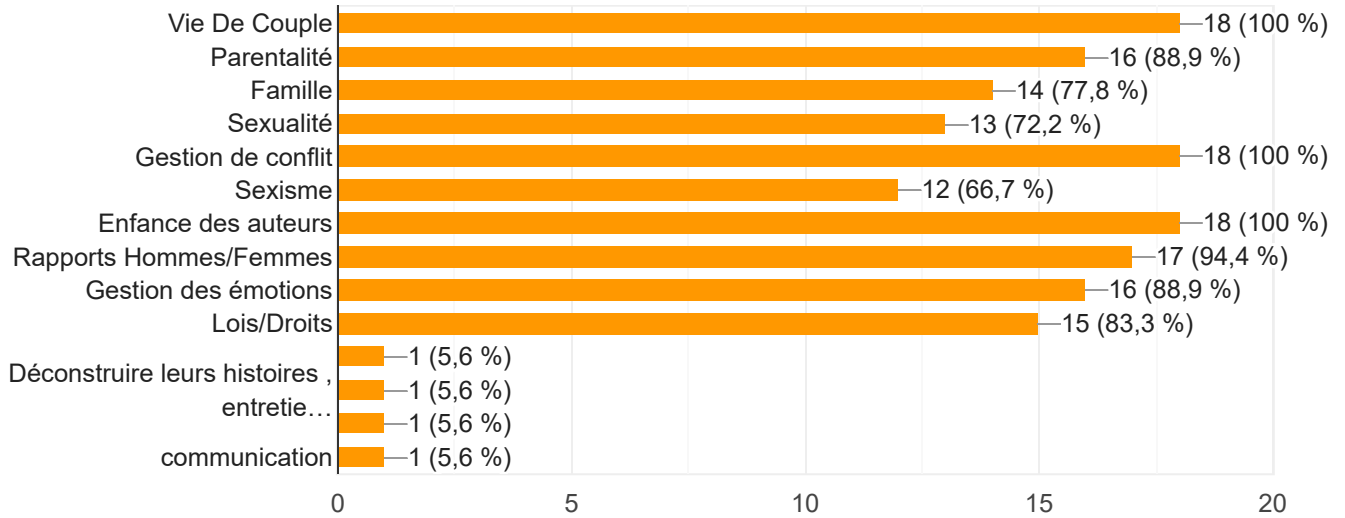
5. Assurez-vous, vous-même, un suivi des victimes et un suivi des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales?

18 réponses



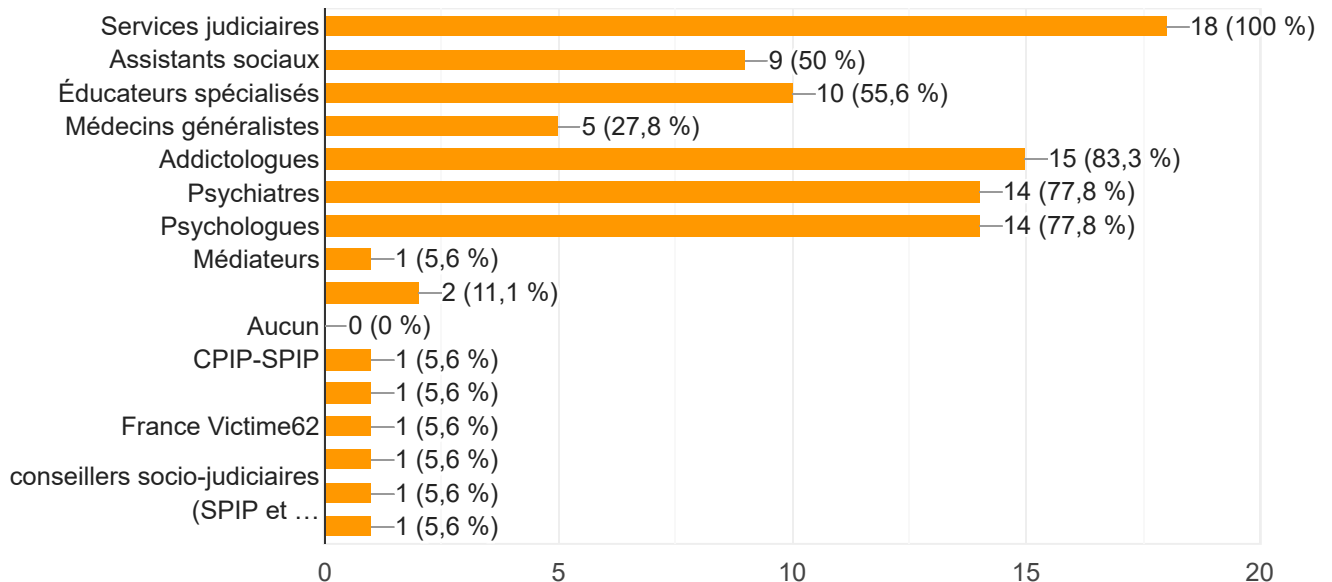
## 6. Quels sont les thématiques généralement abordées au cours de vos interventions auprès des auteurs de violences conjugales et familiales ?

18 réponses



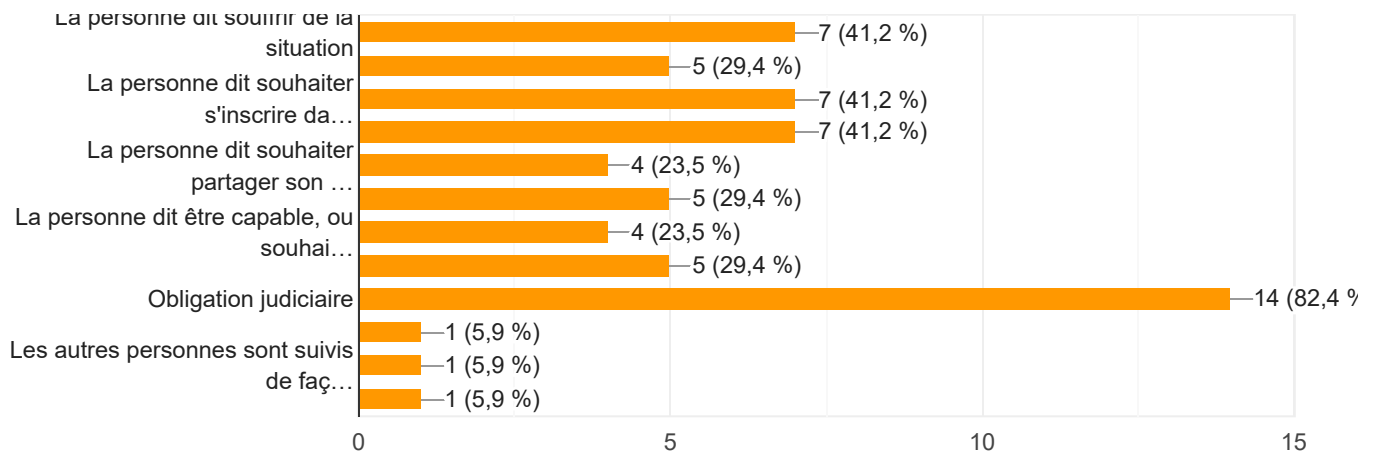
## 7. Tout au long de votre accompagnement, vous travaillez en réseau avec les services suivants sur votre territoire :

18 réponses



### 8. Si vous proposez des groupes de paroles à destination des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, selon quels critères les personnes peuvent l'intégrer ?

17 réponses



### 9. Si vous proposez des groupes de parole, quelles sont les questions posées systématiquement en vue de l'intégration d'une personne au groupe ?

11 réponses

Sa motivation à intégrer un groupe (son plus petit objectif); L'appréhension du travail de groupe;

Sa capacité à prendre la parole au sein d'un groupe. L'objet de ses appréhensions. Qu'est ce qu'elle s'imagine quand elle pense au groupe, quelles sont ses attentes.

selon vous qui a le plus souffert dans la famille face à vos actes de violences? pouvez vous nous décrire l'acte qui a conduit au dépôt de plainte? avez vous pensé à vous ôter la vie? qu'aimeriez vous changer en vous? vous sentez vous responsable des actes posés?

Ce sont des programme de responsabilisation (pas des groupes de paroles) car il y a des thématiques et que ce sont des groupes fermés (une date de début et une date de fin).

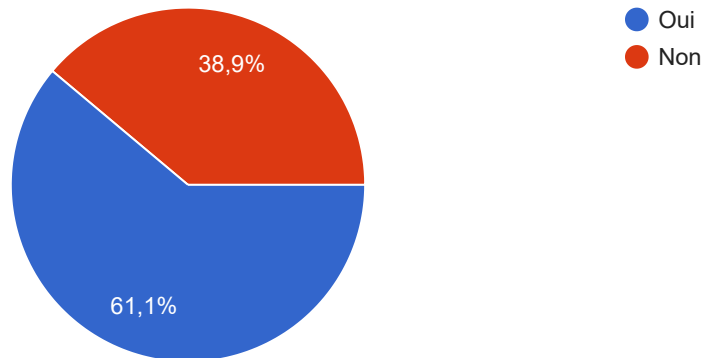
La seule condition pour intégrer le groupe c'est la mesure judiciaire, notre travail étant de passer de contrainte à une réelle demande de suivi de la part de l'auteur.

Entretiens de diagnostic pour intégrer l'accompagnement, suivi individualisé et global

Pas de questions "systématiques" mais la recherche d'une impossibilité éventuelle à la participation au groupe (pathologie psy, profil incompatible avec la participation à un groupe...) .

10. Avez-vous déjà rencontré des difficultés face aux propos tenus par les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, et qui entreraient en contradiction avec vos valeurs propres ou au travail que vous accomplissez ?

18 réponses



11. Si oui, dans ces cas, quelles ressources avez-vous utilisées / sont à votre disposition, ou aimeriez avoir à disposition ?

12 réponses

développer ses propos; réfléchir en équipe ou en supervision

je précise que l'équipe à l'oeuvre est exclusivement composée de psychologues cliniciens. De fait les propos tenus peuvent être en "contradiction" avec les valeurs propres des professionnels ou de l'association, mais précisément nous travaillons avec cette matière là et tentons de permettre de se soutenir de l'Autre dans ce qu'il a de singulier...

L échange constructif

analyse des pratiques - échanges avec l'équipe

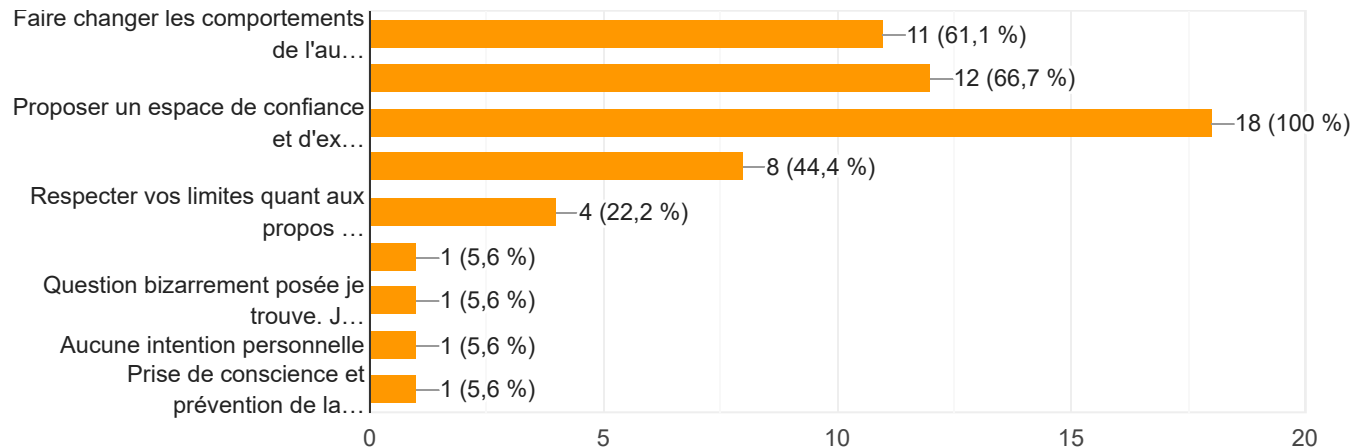
Nous avons des supports (vidéos, statistiques...) et le fait qu'ils soient en groupe permet la discussion.

Travail psy personnel, supervision

J'ouvre le débat. Je rappelle aussi les règles de nos échanges. Cela montre aussi les différents points de vue. L'idée n'est pas de vouloir changer les personnes mais de leur montrer qu'il peut y

## 12. Quelle(s) intention(s) personnelle(s) et/ou professionnelle(s) portez vous au cours de vos diverses missions auprès des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ?

18 réponses



## 13. Chez les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, quels leviers utilisez vous afin de les inviter à se responsabiliser dans les actes commis ?

16 réponses

levier en abordant les enfants, son vécu, ses traumatismes

la parole, la mise en sens, la mise en perspective...

Prise de distance, observer la situation d'un regard extérieur, dans une perspective d'observateur.  
Technique du double standard, par exemple.

Conséquence sur enfants et victimes directes

la parole, la narration des faits, l'expression des émotions

L'échange et la discussion

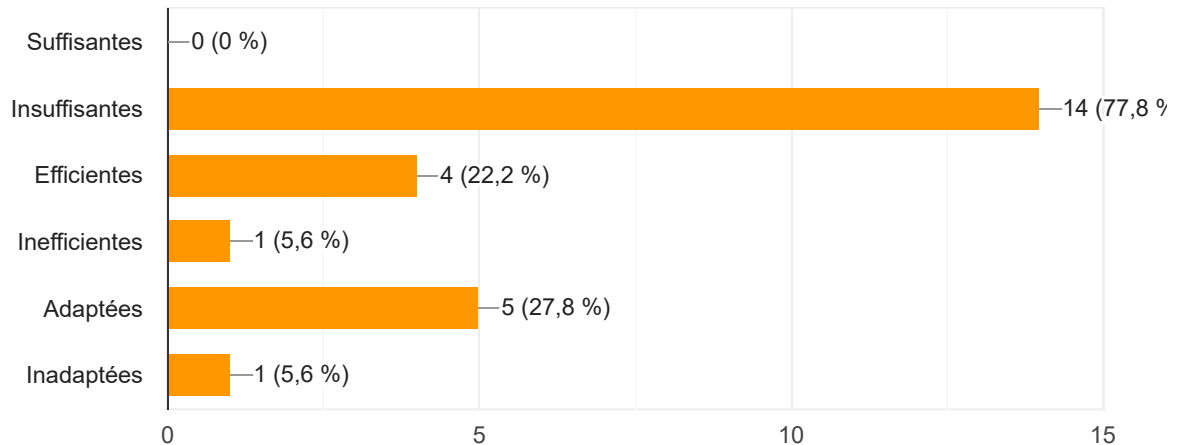
Les supports utilisés dans les groupes (photos, vidéos, questionnaires ...)

La parentalité, expression de soi

La parentalité, effets de résonance avec leur propre enfance, vécu victime, repérage des différentes formes de violences conjugales

14. Aujourd'hui, comment qualifieriez-vous les actions d'accompagnement menées auprès des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales en France :

18 réponses



15. Selon vous, quels axes d'améliorations peuvent être souhaités dans l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ?

18 réponses

un accompagnement social plus élargi

élargir les possibilités de rencontre. Ne pas se limiter aux obligations de soin. Permettre via une communication grand public la souffrance sous jacente à la violence. Prévenir des effets de répétition (dimension transgénérationnelle)

Développement des services existants, prise en charge pluridisciplinaire

Travailler sur statut auteur victimes

il me semble que la loi doit être plus posée

Création d'autres centres d'accueil et de suivis pour les auteurs

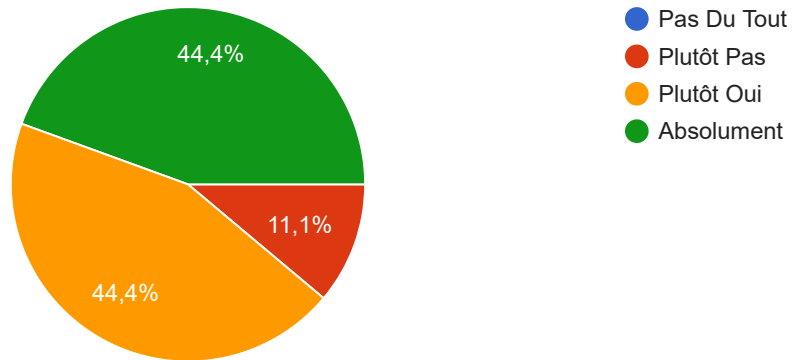
prises en charge plus régulières

-Plus de structures d'hébergements temporaires auteurs si éviction du domicile

-Systématisation des visites médiatisées avec enfants si séparation (avec le parent auteur)

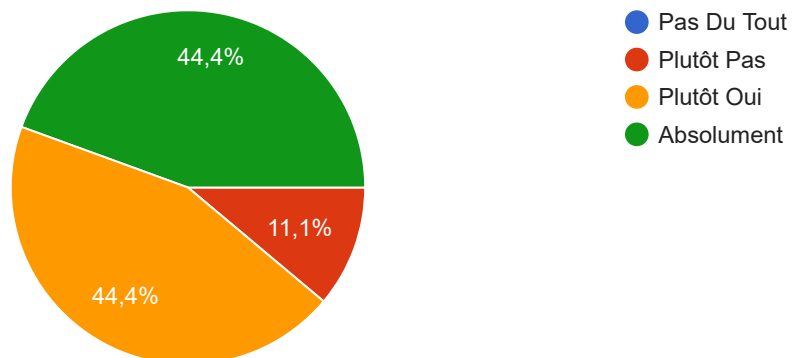
16. Selon vous, une approche éducative est nécessaire dans l'accompagnement :

18 réponses



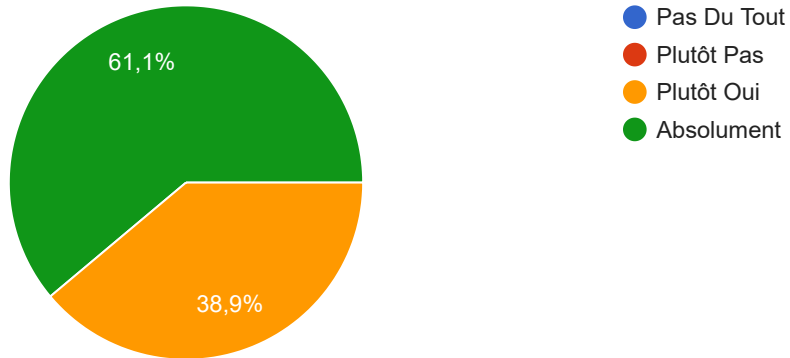
17. Selon vous, une approche de genre (travail sur les représentations sociales entre les hommes et femmes) est nécessaire dans l'accompagnement :

18 réponses



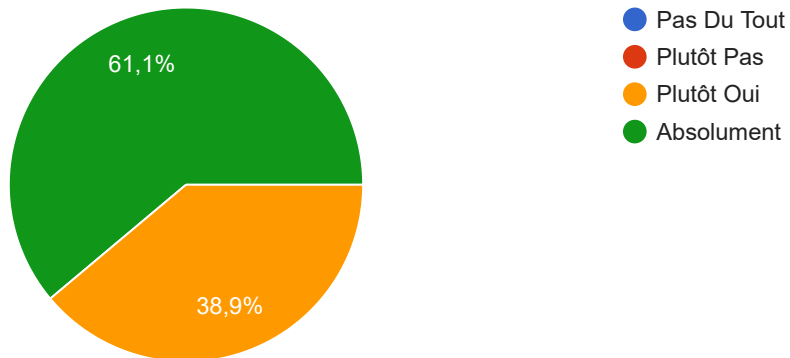
18. Selon vous, une approche centrée sur la personne (écoute active et orientation non directive) est nécessaire dans l'accompagnement :

18 réponses



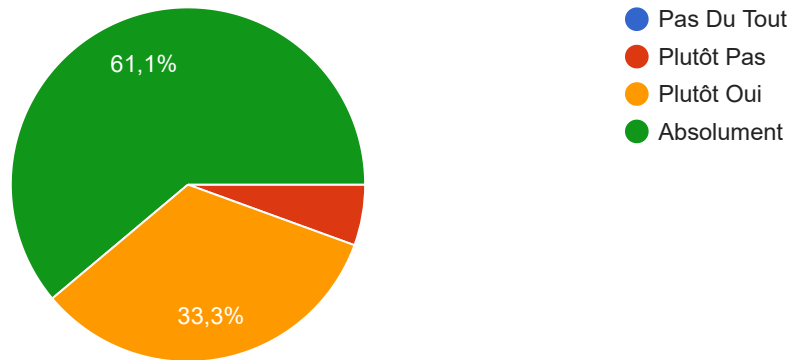
19. Selon vous, le non-jugement de la personne est nécessaire dans l'accompagnement proposé :

18 réponses



20. Selon vous, un accueil inconditionnel (accueillir la personne telle qu'elle est ici et maintenant) est nécessaire dans l'accompagnement proposé :

18 réponses



21. Selon vous et votre pratique, quelles sont les qualités indispensables pour intervenir auprès des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ?

18 réponses

L'accueil, l'écoute, le non jugement, la capacité d'empathie

la formation et un référentiel théorique solide (psychopatho notamment)

Attitude non jugeante et bienveillante. Savoir travailler avec la justice et prendre en compte le contexte légal tout en offrant un espace de parole efficient à la compréhension de la situation de chaque auteur. Savoir dissocier les actes de la personne. Ne pas être "moralisateur". A la Q18, on peut avoir une écoute active tout en menant des entretiens semis-directifs. Approche comportementale, cognitive et émotionnelle de la problématique des violences conjugales

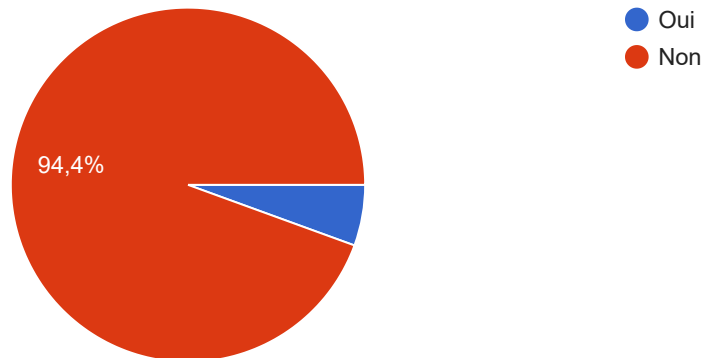
Ecoute

écoute-bienveillance- non jugement- prise de recul par rapport à certains propos - avoir envie d'y croire

Le non jugement me parait essentiel. Il faut vraiment prendre le temps d'écouter la version de la personne accompagnée mais aussi savoir lui pointer ses contradictions et sa minimisation

22. Disposez-vous d'outil(s) pratique(s) concret(s) permettant d'évaluer le risque (imminent ou non) d'homicide sur le/la conjoint(e) ou l'ex-conjoint(e), par une personne suivie par vous ou vos services ?

18 réponses



23. Si oui, le(s)quel(s) ?

3 réponses

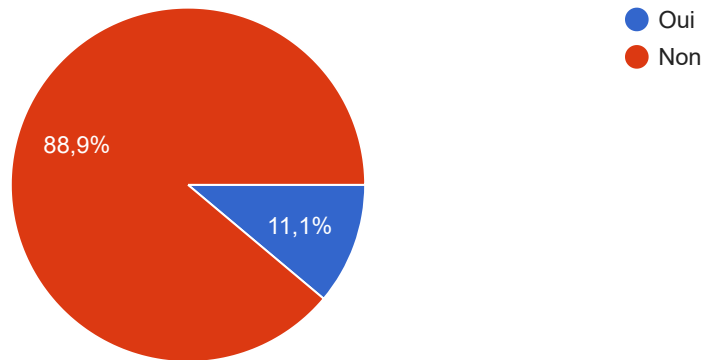
ce n'est pas prédictible ! En revanche des critères de vulnérabilités ou des indicateurs de risques et de facteurs potentiellement aggravant peuvent être complémentaires

Bien que nous disposons d'outils pour repérer les différents facteurs de risque de récurrence de comportements violents, mais aussi les facteurs de protection, il n'existe pas d'outils permettant de dire précisément si un risque d'homicide existe. Quoiqu'il en soit, l'approche doit être multifactorielle et reposer sur des éléments objectifs

hébergement pour les auteurs quand ils ont l'obligation de quitter le domicile conjugal, cet hébergement évite qu'il ne soit en contact avec la victime et donc commettre de nouveau des violences sur elle

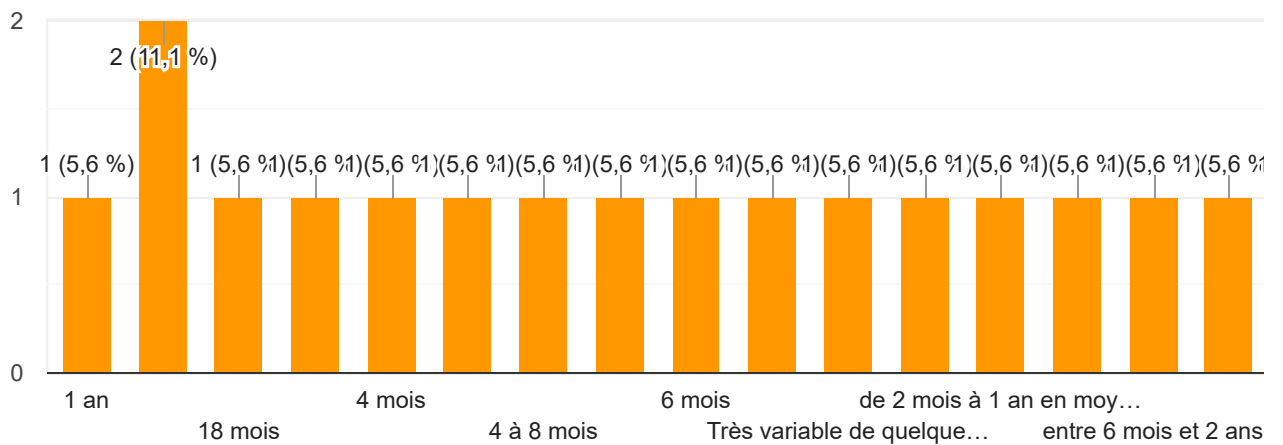
24. Disposez-vous d'un protocole particulier établi en cas d'homicide sur le/la conjoint(e) ou l'ex-conjoint(e), perpétré par une personne suivie par vous ou vos services ?

18 réponses



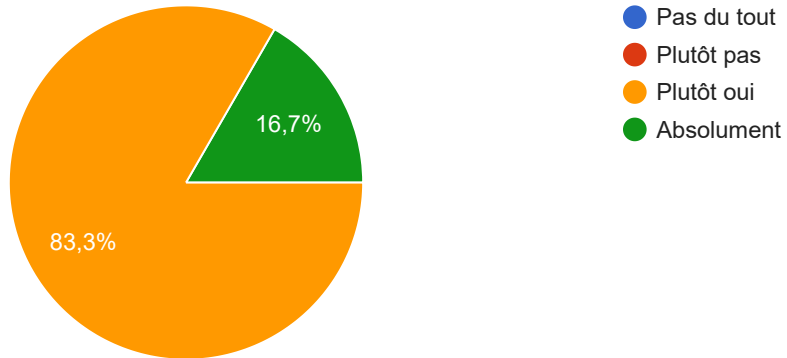
25. En moyenne combien de temps suivez-vous une personne auteur de violence ?

18 réponses



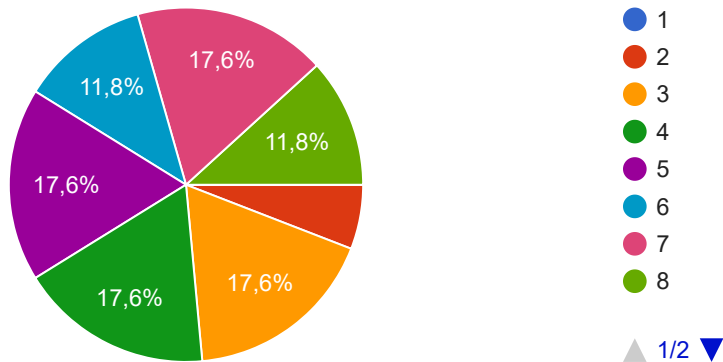
26. Observez-vous une différence de comportement notable et positive entre le début et la fin de votre accompagnement ?

18 réponses



27. Selon vous et votre expérience, sur un panel de 10 personnes auteurs de violences suivis en moyenne, combien opèrent un réel changement ?

17 réponses



28. Enfin, avez vous des remarques complémentaires concernant l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ?

9 réponses

La sanction des auteurs est nécessaire mais pas suffisante pour prévenir la récidive. Associé avec un accompagnement pluridisciplinaire et global de la situation de chaque auteur, nous pensons que la justice et le soin se croisent pour davantage d'efficacité.

Juste préciser dans votre question sur l'homicide, la personne ne sera pas reçu au centre Clotaire mais sera en détention provisoire ou passera en comparution immédiate.

Nous accompagnons les victimes et travaillons autour des violences intrafamiliales sur nos différentes actions sans que ces questions soient l'objectif premier.

Les personnes orientées sur notre dispositif le sont par la Justice. C'est le premier filtre, les magistrats voient une possible évolution. Pour des faits trop graves ou répétés ils ne sont pas orientés.

Une étude sur la réitération des faits menée par le Procureur sur plusieurs années de fonctionnement sur les auteurs ayant bénéficié d'un suivi de 6 mois minimum par notre service ATHOBA a montré que moins de 20% des auteurs récidivaient dans des actes de violences dans les 5 années qui suivaient la fin de leur prise en charge.

**ANNEXE 2 :**

**Questionnaire d'auto-évaluation des comportements violents**

ANNEXE n°2 : Questionnaire d'auto-évaluation des comportements violents – source  
 OPTION, Une alternative à la violence conjugale et familiale -  
<https://www.optionalternative.org/ai-je-besoin-de-consulter/>

### Questionnaire – Est-ce que certains de mes comportements sont violents?

Pour chaque énoncé, cliquez sur la case qui correspond à votre réponse.

Dans ma relation...

|  | Jamais | Rarement | Parfois | Souvent |
|--|--------|----------|---------|---------|
| Je brise des objets ou je frappe dans les murs   |        |          |         |         |
| J'interdis à ma/mon conjoint(e) de parler avec certaines personnes (ami(e)s, parents, etc.)  |        |          |         |         |
| Je l'insulte<br>Ex : «salop(e)», «trou de cul», «niaiseux(se)», «fils de pute», «crisse de cave», «épais», «con(ne)», «tu es gros(se)»   |        |          |         |         |
| Je la/le rabaisse<br>Ex : «Tu es bon(ne) à rien», «tu es un mauvais parent», « tu comprends pas vite, vite», «tu vaux rien», «tu es nul(le) au lit», «mon ex baisait mieux que toi»                                  |        |          |         |         |
| Je consulte ses appels téléphoniques, je fouille dans ses courriels, textos, réseaux sociaux, etc.   |        |          |         |         |
| Je la/le rends responsable de mes comportements violents et de mes humeurs<br>Ex. «C'est de ta faute si j'ai pété un plomb», «Si tu avais arrêté quand je te l'ai demandé, ça ne se serait pas passé comme ça», etc. |        |          |         |         |
| Je lui fais peur pour obtenir ce que je veux<br>Ex. : Conduire de façon dangereuse, l'intimider avec les yeux, le corps, la voix, etc.   |        |          |         |         |
| Je la/le menace de mettre fin à la relation, de coucher avec une autre personne, de l'empêcher de voir les enfants, si...  |        |          |         |         |
| Je frappe, retiens, secoue, pousse ma/mon conjoint(e)  |        |          |         |         |
| Je l'ignore pendant des heures et même des jours   |        |          |         |         |
| Je frappe nos animaux  |        |          |         |         |
| Je répète que je finirai par tuer ma/mon conjoint(e)   |        |          |         |         |
| J'insiste pour avoir des rapports sexuels, même si elle/il a dit non   |        |          |         |         |
| Je cache les documents officiels (ex. passeport) ou de l'argent  |        |          |         |         |
| Je ne tiens pas compte de son avis, de ses idées, de ses besoins. Bref, ça se passe à ma façon dans notre couple.  |        |          |         |         |
| Je pense que ma/mon conjoint(e) doit faire ce que je dis   |        |          |         |         |

Jamais Rarement Parfois Souvent

sinon, c'est un manque de respect.

Je me sers des enfants pour la/le blesser

Ex. : «Votre mère est folle», «Votre père est un bon à rien et ne s'occupe même pas de vous».

Je lui donne des ordres et je ne tolère pas son refus

Je refuse de mettre un condom même si elle me le demande

Je contrôle ou ridiculise ses dépenses

Ex. : « Trop laid ton nouveau manteau, t'as pas de goût», «Il n'est pas question que tu envoies de l'argent à ta famille»

Je lui interdis de travailler ou je la/le force à travailler

Je l'empêche de fréquenter des lieux de culte

Je l'oblige à regarder des films pornos même si elle/il est mal à l'aise ou refuse.

Après une rupture...

La violence dans le couple peut aussi se produire même après la rupture. Avec votre ex-conjoint(e), vous arrive-t-il d'avoir les comportements suivants?

Jamais Rarement Parfois Souvent

Je menace ou j'intimide le nouveau conjoint/la nouvelle conjointe de mon ex

J'appelle mon ex à répétition, je lui envoie des textos/courriels à répétition même si elle/il m'a demandé d'arrêter

Je l'empêche de voir les enfants

Je parle en mal de ma/mon ex-conjoint(e) aux enfants

Je salue la réputation de mon ex sur les réseaux sociaux

Je menace de la/le tuer s'il/elle ne revient pas en couple avec moi

**Si vous avez obtenu du jaune, du orange ou du rouge dans vos réponses à ces questions, nous vous invitons à nous contacter afin de discuter de ce qui se passe pour vous.**

## OPTION

Une alternative à la violence conjugale et familiale

1150, boul. Saint-Joseph Est,  
bureau 104  
Montréal (Québec)  
H2J 1L5

**ANNEXE 3 :**

**Appréciation du risque d'homicide conjugal et stratégies d'intervention en  
matière de prévention**

# Appréciation du risque d'homicide conjugal

## Éléments de risque homicide

Risque présent

Aggravation du risque

Risque imminent

### Événements Précipitants

- Séparation imminente ou récente
- Maintien de la cohabitation après l'annonce de la séparation
- Conflits après la séparation (garde)
- Jugement de garde perçu comme défavorable
- Présence d'un nouveau conjoint
- Pertes d'emploi, arrêt de travail
- Problèmes financiers
- Signes dépressifs
- 

## Éléments de protection

- Capable d'envisager le deuil de la rupture
- Garde un sentiment d'espoir face à la vie
- Reconnaît sa capacité à agir pour son bien-être
- Reconnaît l'autonomie de l'autre comme une réalité; l'autre cesse d'être vu comme simple *objet* (de satisfaction ou de frustration); empathie
- Reconnaît ses comportements violents, les impacts négatifs et démontre une volonté de changement
- Est conscient du changement de tolérance face à sa propre violence
- Reconnaît ses éléments déclencheurs et agit pour se protéger (capable de faire des scénarios de protection et de les appliquer)
- Reconnaît la valeur de sa partenaire dans son rôle de mère
- Capable de demander de l'aide, présence et support du réseau social;
- Respecte les conditions et les lois par crainte des conséquences
- S'investit dans la démarche; sentiment de confiance envers l'intervenant-e et l'organisme
-

## Appréciation du risque d'homicide conjugal

### Les éléments de risque

#### Risque présent

- Idées suicidaires
- Changement dans les comportements
- Surcontrôle des émotions
- Habitude de violence en réponse aux conflits
- Ressentiment
- Antécédents de violence conjugale envers des partenaires précédentes
- Antécédents de violence envers les femmes
- Antécédents de violence à l'extérieur de la famille
- Comportements impulsifs ou imprévisibles; rage continue
- Absence d'empathie et de compassion

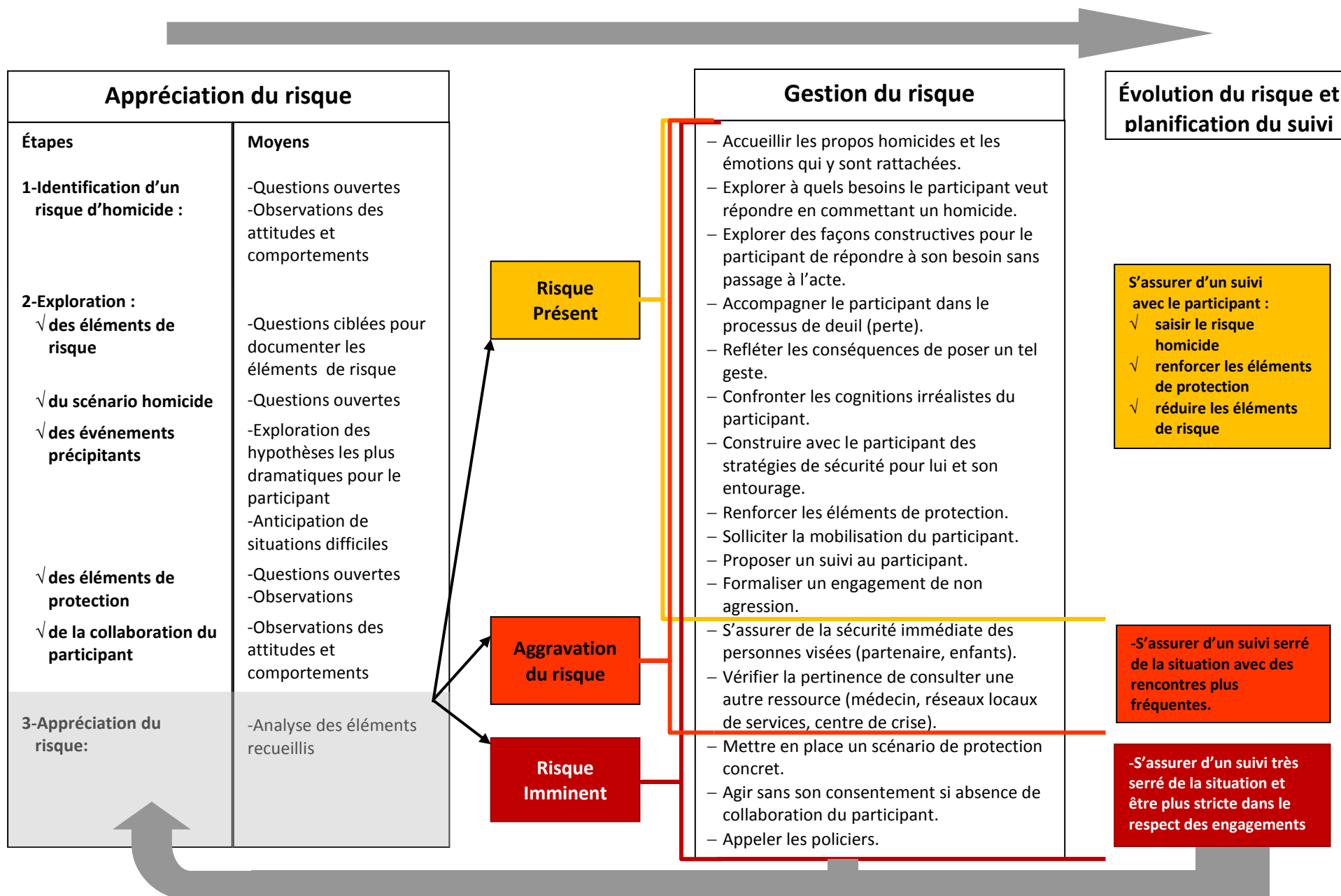
#### Aggravation du risque

- N'accepte pas la séparation
- N'accepte pas la présence d'un nouveau conjoint
- Fantasme d'homicide conjugal et/ou familial
- Manifestation de jalousie obsessionnelle
- Angoisse d'abandon (difficile à gérer)
- Sentiment de perte, d'échec
- Ruminations de vengeance
- Sensibilité à la partenaire anéantie/ objectivation de la partenaire
- Changement marqué dans le niveau de responsabilisation face à ses comportements (déresponsabilisation)
- Perception que la partenaire a détruit la famille
- Contrôle des comportements et fréquentations de la partenaire
- Présence de violence envers les enfants
- Comportements ou propos méprisants à l'égard de la partenaire (cruel) et absence de remord
- Augmentation de la fréquence et de la sévérité de la violence conjugale au cours du dernier mois (violence physique et violence sexuelle)
- Cruauté envers les animaux domestiques
- Verbalisation des intentions suicidaires (tentatives de suicide dans le passé)
- Harcèlement, surveillance
- Non respect des conditions de remise en liberté
- Introduction par effraction chez la partenaire
- Séquestration
- Élaboration d'un scénario homicide (planification)
- Menaces de mort au cours du dernier mois
- Menaces d'enlèvement des enfants
- Menaces armées
- Présence d'arme (ou du moyen prévu)
- Abandon de la démarche d'aide

#### Risque imminent

- Perte d'espoir d'une reprise de la relation
- Intentions claires de causer des blessures sévères
- Tentative d'étranglement ou utilisation d'une arme
- Verbalisation des intentions homicides
- Scénario homicide complet

# Stratégies d'intervention en matière de prévention de l'homicide conjugal



Outil tiré du guide d'intervention *Intervenir auprès des hommes en vue de prévenir l'homicide conjugal*, Drouin et al. (2012).

---

## RÉSUMÉ :

Les actions de prévention, d'écoute, de soutien, et d'accompagnement sur la question des violences conjugales se multiplient et se précisent depuis plusieurs années dans nos sociétés.

Ce mémoire propose une réflexion axée sur les auteurs de ces violences. Au travers de recherches théoriques, d'une enquête réalisée auprès des professionnels intervenant auprès de ce public, et de l'observation d'auteurs de violences conjugales durant leur parcours, ce travail explore les enjeux et les pistes de l'accompagnement des auteurs de violences.

Quel rôle un.e CCF peut adopter dans cet accompagnement, en terme de prévention de la récurrence ?

---

**Mots-clés :** violences conjugales, accompagnement, auteurs, prévention, conseil conjugal et familial.